

2018-2019

Rapport annuel au Parlement

Office national de l'énergie





Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et(ou) sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Quiconque souhaite utiliser le présent rapport dans une instance réglementaire devant l'Office peut le soumettre à cette fin, comme c'est le cas pour tout autre document public. Une partie qui agit ainsi se trouve à adopter l'information déposée et peut se voir poser des questions au sujet de cette dernière.

Le présent rapport ne fournit aucune indication relativement à l'approbation ou au rejet d'une demande quelconque. L'Office étudie chaque demande en se fondant sur les documents qui lui sont soumis en preuve à ce moment.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

If a party wishes to rely on material from this report in any regulatory proceeding before the NEB, it may submit the material, just as it may submit any public document. Under these circumstances, the submitting party in effect adopts the material and that party could be required to answer questions pertaining to the material.

This report does not provide an indication about whether any application will be approved or not. The Board will decide on specific applications based on the material in evidence before it at that time.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par l'Office national de l'énergie 2019

NE1F-PDF ISSN 1498-5063 Titre clé : Rapport annuel au Parlement (Canada. Office national de l'énergie)

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. © Her Majesty the Queen in Right of Canada as represented by the National Energy Board 2019

NE1E-PDF ISSN 1498-5055 Key title: Annual report to Parliament (Canada. National Energy Board)

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.



Message du président et premier dirigeant

L'Office national de l'énergie est l'organisme fédéral de réglementation du secteur énergétique au Canada. Il réglemente des pipelines, la mise en valeur de ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant l'efficience des marchés énergétiques. Les Canadiens comptent sur lui pour préserver leur sécurité, protéger les collectivités et le territoire, veiller au bon fonctionnement des marchés et prendre en compte leur intérêt dans ses décisions et recommandations.

Durant l'année qui s'est écoulée, plusieurs événements d'importance sont venus influencer le travail de l'Office. Au début de 2018, le gouvernement a déposé le projet de <u>loi C-69 intitulé Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact</u> et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui sera peut-être entré en vigueur au moment du dépôt du présent rapport. Il contient, entre autres mesures, des changements législatifs visant l'instauration d'un nouveau régime d'étude d'impact et la création de la Régie canadienne de l'énergie. Fort de décennies d'expérience en réglementation de projets énergétiques dans l'intérêt public des Canadiens et d'un bilan positif dans l'application de modifications législatives, l'Office est prêt à mettre en œuvre la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie une fois qu'elle prendra effet.

Par ailleurs, en août 2018, une <u>décision de la Cour</u> <u>d'appel fédérale</u> a infirmé le décret autorisant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Le gouvernement du Canada a alors demandé à l'Office de réexaminer certains aspects de son rapport de recommandation, laissant à l'organisme jusqu'en février 2019 pour procéder. Après avoir entendu divers points de vue

et soigneusement évalué l'ensemble de la preuve qui lui a été soumise, l'Office a produit, dans les délais impartis, une analyse exhaustive, sérieuse, équitable et fondée sur des données probantes concernant <u>le transport maritime associé</u> au projet.

Tout au long de l'exercice, la forte volatilité des marchés du pétrole et l'absence d'accalmie ont entraîné un creusement considérable de l'écart de prix pour le pétrole canadien ainsi qu'une réduction de la production dans l'Ouest du pays. En novembre 2018, le ministre des Ressources naturelles du Canada a demandé à l'Office d'examiner les options à court et à long terme pour résoudre les problèmes de capacité pipelinière. L'équipe de l'Office a donc mené une vaste consultation auprès d'un large éventail d'experts, notamment de l'industrie et des organismes gouvernementaux, et a publié en mars 2019 un rapport complet sur la question.

Cependant, l'Office n'a pas négligé son plan et les tâches importantes qui s'inscrivent dans son mandat : surveiller la construction de pipelines, la protection de l'environnement, la prévention des dommages et l'intervention en cas d'urgence; rendre des décisions concernant les demandes qui lui sont soumises; bonifier l'offre d'informations sur l'énergie et transformer la gestion des données; et collaborer à l'élaboration du programme de surveillance autochtone. Tous ces volets ont connu des progrès grâce au travail considérable que nous avons accompli.

L'Office a la ferme volonté d'améliorer son approche de façon systémique, dans un effort constant pour se moderniser et atteindre l'excellence en matière de réglementation. Il a accru sa capacité à exploiter l'ensemble de ses programmes et à concevoir des approches intégrées pour s'attaquer aux grands enjeux. Citons entre autres les éléments suivants :

- Il faut être à l'écoute du savoir autochtone, le comprendre et le considérer comme un volet essentiel de la sécurité et de la protection de l'environnement.
- L'Office exploite sa riche banque de données, constituée au cours de ses 60 années d'activités, afin d'améliorer le futur contexte réglementaire et d'inviter les Canadiens à imaginer l'avenir avec lui.
- En expérimentant avec les données, l'Office détermine les causes premières des incidents, met en lumière les tendances émergentes et renforce son cadre réglementaire.
- L'Office laisse davantage de place que par le passé à la mobilisation, à la transparence et à la communication en matière de processus décisionnels, avant même qu'ils ne soient enclenchés.

Au cours de l'exercice 2018-2019, la démarche de modernisation de l'Office s'est poursuivie, et elle se poursuit toujours. Cependant, nos activités comme organisme de réglementation du secteur de l'énergie au Canada resteront fondamentalement les mêmes. Nous continuerons de réglementer des pipelines, des lignes de transport d'électricité, la mise en valeur de ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant l'efficience des marchés énergétiques. Dans ce travail, je suis fier d'être accompagné des membres et des employés de l'Office, qui toujours se dévouent pour atteindre l'excellence en matière de réglementation.

Au nom de l'Office et de ses membres, je soumets respectueusement au Parlement et aux Canadiens le Rapport annuel de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2018-2019

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

C. Peter Watson, P. Eng., FACG LE PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE





Vue d'ensemble de l'Office

CONTEXTE

Au cœur même de son mandat d'organisme de réglementation se trouve la prévention des dommages. Les Canadiens comptent sur l'Office pour assurer leur sécurité, protéger l'environnement et veiller à l'efficience des marchés, et pour être à leur écoute afin de rendre des décisions judicieuses et de faire des recommandations éclairées, dans l'intérêt public.

Pour remplir son mandat, l'Office a recours à une approche systémique fondée sur la preuve, les commentaires et les données, combinée à un engagement envers l'efficacité et l'efficience des infrastructures. Il diffuse l'information sur ses activités et agit avec transparence afin de renforcer la confiance de la population dans le processus de réglementation.

MISSION

L'Office réglemente des pipelines, la mise en valeur de ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant l'efficience des marchés énergétiques.

VISION

Les activités de l'Office démontrent son engagement à l'égard du Code de valeurs et d'éthique du secteur public, de l'excellence en matière de réglementation, du leadership exemplaire, de l'amélioration continue et de la prévention des dommages, afin de mieux servir l'intérêt public. Ainsi, l'Office :

- agit d'une manière irréprochable, transparente, équitable, impartiale et fondée sur la preuve;
- met à profit ses connaissances techniques ainsi que la surveillance et l'influence qu'il exerce sur tout le réseau;
- établit et cultive des relations porteuses de sens avec les parties prenantes et les peuples autochtones;
- évalue son rendement, en fait rapport et prend des mesures pour s'améliorer de façon ouverte et accessible.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, rapides, transparents et accessibles.
- L'Office prévient les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.
- Les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions.
- Les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de l'Office.
- La structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.

Secteurs ciblés en 2018-2019

Avec son système de gestion, l'Office circonscrit les secteurs où il oriente ses programmes afin d'améliorer les activités qui s'inscrivent dans son mandat.

Les secteurs ciblés vont au-delà des résultats d'un programme en particulier : ils requièrent plutôt une attention et une direction ciblées et cohérentes dans toute l'organisation afin que les méthodes de l'Office évoluent de manière systémique.

En 2018-2019, l'Office a ciblé les quatre secteurs ci-dessous.

Construction de grands projets – Amélioration et intégration des processus de surveillance

L'Office a mis en œuvre des processus destinés à améliorer l'efficacité et la coordination de ses activités de surveillance réglementaire ainsi qu'à lui permettre de travailler avec les parties prenantes pour bien résoudre en amont les problèmes potentiels, à mesure que les travaux de construction des grands projets s'intensifient.

Mobilisation accrue – Planification et résultats stratégiques et intégrés

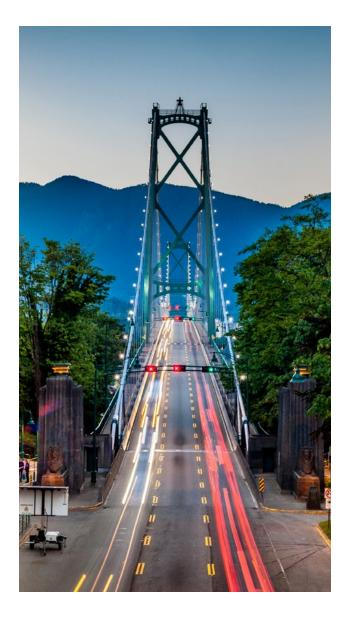
L'Office a pris en compte les données et les enseignements qu'il a reçus lors des activités de mobilisation et a intégré les enseignements dans ses processus concernant les décisions, la surveillance de la sécurité et de l'environnement, et l'information sur l'énergie.

Transformation de la gestion des données et de l'information

En 2018-2019, l'Office a poursuivi l'intégration des données et du numérique dans la prestation de ses programmes et services en se dotant d'une stratégie sur les données alignée sur les résultats des programmes. Il a ainsi jeté les bases d'une approche cohérente et intégrée en matière de création, d'utilisation et de diffusion des données et de l'information.

Investissements dans les ressources humaines et les systèmes de gestion

L'Office a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la mise en œuvre et à la consolidation de son système de gestion, qui vient l'appuyer dans ses visées d'excellence en matière de gestion et de réglementation. L'Office définit des secteurs ciblés dans le cadre d'initiatives d'amélioration qui requièrent une attention et une direction particulières et cohérentes dans tous les programmes et secteurs d'activités, pour s'assurer qu'elles produisent les résultats escomptés.





L'énergie au Canada

L'énergie joue un rôle essentiel dans nos vies. Tout – la nourriture, le logement, les industries du pays, etc. – repose sur une forme ou une autre d'énergie. Le Canada peut compter sur des sources d'énergie abondantes et variées, avec lesquelles il stimule son économie. En 2017, le secteur de l'énergie comptait pour 9,2 % (175 milliards de dollars) du produit intérieur brut (« PIB »). Il employait directement 1,5 % de la main-d'œuvre du pays (276 000 emplois) et, au total, en tenant compte des emplois indirects, cette part était estimée à 4,9 % (900 000 emplois).



En 2017, le secteur de l'énergie comptait pour 9,2 % du PIB 175 G\$ du Canada, soit

En comparaison, le secteur manufacturier représentait 10 %, soit 198 G\$.

Dans le monde, le Canada se classe actuellement au sixième rang pour la production de pétrole brut et au cinquième rang pour la production de gaz naturel. De plus, le pays est un important exportateur net d'énergie : la production excédant ses besoins actuels et futurs est vendue à l'étranger. En 2017, la part des produits énergétiques dans les exportations canadiennes était de 17 %, et se chiffrait à 71,4 milliards de dollars.



Production canadienne de pétrole brut en 2018 : 4,6 millions de barils par jour



Production canadienne de gaz naturel en 2018 : > 16 milliards de pieds cubes par jour

La réglementation de l'Office vise également 1 462 km de lignes internationales de transport d'électricité.

La plus grande partie des lignes électriques au Canada sont de compétence provinciale, étant donné qu'environ 90 % de l'électricité produite ici est consommée sur les marchés intérieurs. Toutefois, la demande internationale d'énergie produite au Canada – pour l'essentiel à partir de sources renouvelables – est appelée à augmenter au cours des prochaines années.

En plus de l'hydroélectricité, le Canada possède d'abondantes ressources renouvelables, comme les énergies éolienne, solaire, marémotrice, houlomotrice et géothermique, ou encore la biomasse. Il est le deuxième producteur d'hydroélectricité en importance au monde, et arrive septième pour la capacité éolienne installée. En raison des mesures incitatives et de la baisse des coûts, les technologies de production d'électricité de sources renouvelables continuent d'avoir le vent en poupe.

Au Canada en 2018, environ

80 %

de l'électricité a été produite sans émissions de gaz à effet de serre.

Les sources énergétiques étaient réparties ainsi :



Eau, vagues, marées = 61 %



Uranium = 14 %



Charbon et coke = 9,1 %



Gaz naturel = 8,3 %



Vent = 5,5 9



Biomasse et chaleur de la Terre = 1 %



Soleil = 0,7 %



Pétrole = 0,4 %

73 000 km de pipelines.



assez pour faire deux fois le tour de la Terre

L'Office réglemente 73 000 km de pipelines, soit un peu plus de 10 % du réseau pipelinier du Canada. Dès qu'un pipeline franchit une frontière provinciale ou internationale, il relève de l'Office. S'il se déploie dans une seule province, c'est généralement l'organisme de réglementation provincial qui a compétence (p. ex., les pipelines aménagés en Colombie-Britannique relèvent de la BC Oil & Gas Commission, tandis que ceux en sol québécois relèvent de divers organismes provinciaux, dont la Régie de l'énergie du Québec).

Le secteur canadien de l'énergie est en évolution. Les améliorations en matière d'efficacité énergétique, les changements économiques et d'autres facteurs contribuent à faire diminuer l'intensité énergétique (soit la consommation énergétique par unité de mesure du PIB) du pays. De plus, la chute des coûts et les politiques climatiques viennent faciliter le déploiement dans le réseau électrique des énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire.

Les cours de l'énergie continuent de fluctuer, en réaction à l'évolution des prix, des marchés et de la capacité de transport des produits de base, de même qu'à la hausse de la production pétrolière et gazière. Les réseaux énergétiques sont complexes, et des facteurs de nature variée peuvent parfois interagir de manière imprévue.

Dans l'avenir, le Canada devrait continuer d'accroître sa capacité de production énergétique, autant du côté des énergies renouvelables que des combustibles fossiles. Le secteur de l'énergie dans son ensemble continuera d'évoluer et d'être influencé par l'offre et la demande, les technologies et les politiques.

Le secteur de l'énergie dans les provinces et territoires

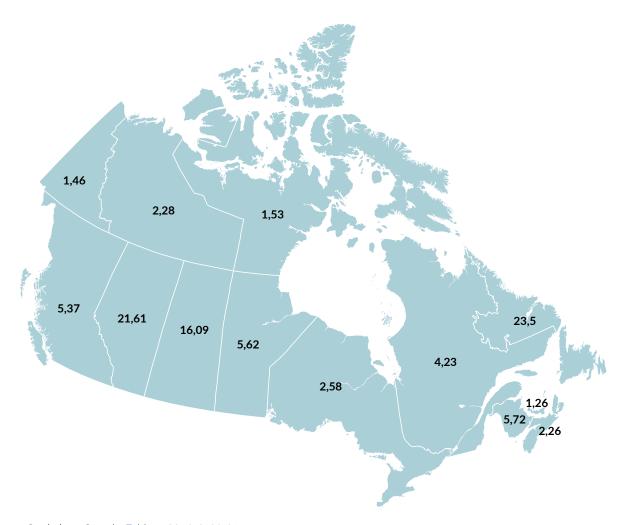
La contribution du secteur de l'énergie au PIB du Canada varie grandement d'une province et d'un territoire à l'autre.

En Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan, ce secteur représente respectivement 21,6 %, 23,5 % et 16,09 % du PIB provincial, des parts considérablement plus élevées qu'ailleurs au pays. Dans ces provinces, le secteur pétrolier et gazier joue un rôle économique majeur.

En Colombie-Britannique, au Manitoba et au Québec, la contribution du secteur de l'énergie au PIB est modérément élevée, ces provinces possédant des actifs hydroélectriques qui génèrent des revenus substantiels grâce à l'exportation vers les États-Unis et les provinces voisines. Notons cependant que la Colombie-Britannique est aussi un important producteur et exportateur de gaz naturel. Par ailleurs, la relative vigueur du secteur au Nouveau-Brunswick est due à l'effet combiné des surplus d'électricité et du raffinage du pétrole brut.

À l'échelle des provinces, c'est en Alberta qu'on trouve la plus grande proportion d'emplois directs dans le secteur de l'énergie, soit 6 % (données de 2017). La Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador viennent aux deuxième et troisième rangs, avec respectivement 1,55 % et 0,85 % des emplois dans chaque province.

Part du secteur de l'énergie dans le PIB des provinces et territoires



Source: Statistique Canada, <u>Tableau 36-10-0400-01</u>



Processus décisionnels

L'Office, après examen des demandes, rend des décisions ou formule des recommandations au gouverneur en conseil, le tout accompagné d'évaluations environnementales, en s'appuyant sur des processus équitables, transparents, accessibles et menés dans les meilleurs délais. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, les lignes internationales de transport d'électricité, les droits et tarifs, les exportations et importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

L'Office réglemente les infrastructures énergétiques de ressort fédéral tout au long de leur cycle de vie. À l'étape de la conception et de l'évaluation d'un projet, il examine les conditions possibles et impose celles qu'il juge nécessaires. Les sociétés doivent démontrer à l'Office qu'elles remplissent les conditions fixées lors du processus d'examen et prennent toutes les mesures possibles pour anticiper, prévenir et atténuer les éventuels dommages associés à leurs activités. Quand une installation atteint la fin de sa vie utile, l'Office évalue la demande de cessation d'exploitation pour que l'opération se fasse de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

Engagement

Processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques équitables, rapides, transparents, accessibles et menés dans les meilleurs délais.

Activités décisionnelles en 2018-2019



demandes



/48

décisions ou recommandations



41

séances de présentation orale du savoir autochtone



214

participants aux séances de présentation orale du savoir autochtone



Plus de **8,5 M\$**

en aide financière aux participants

Résultats en matière de rendement - Processus décisionnels

Pourcentage des décisions infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.

O % O % RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019

Percentage of surveyed participants who indicate that adjudication processes are transparent.

75 % 88 % 73 %

Pourcentage des décisions et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019

100 % 100 % 100 %

Percentage of surveyed participant funding recipients who agree that participant funding enabled their participation in an adjudication process.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019
90 % 94 % 100 %

Amélioration de l'accessibilité et de la transparence

L'Office cherche constamment à recueillir les commentaires du public et des communautés autochtones au sujet de ses processus décisionnels. La clarté et la transparence des processus favorisent une participation porteuse de sens, car toutes les parties ont une compréhension commune de la démarche d'examen, et les obstacles à la participation s'en trouvent réduits. L'Office collecte des données par divers moyens, dont des sondages menés après les audiences, mais reconnaît devoir mettre en place des outils plus novateurs afin d'obtenir de meilleures données, qui orienteront l'amélioration de ses processus.

En 2018-2019, l'Office a investi dans l'exploration de nouveaux mécanismes et outils pour recueillir les commentaires des parties prenantes externes sur ses processus et diffuser l'information de manière plus transparente. Par exemple, des participants ont indiqué qu'il pouvait être difficile de trouver des documents dans REGDOCS, le dépôt de documents électroniques de l'Office. Pour corriger la situation, l'Office a collaboré avec l'organisme sans but lucratif <u>Code for Canada</u> dans le cadre d'un projet pilote visant à rendre l'information dans REGDOCS plus accessible.

Simplification des demandes au Programme d'aide financière aux participants

Les processus du Programme d'aide financière aux participants sont constamment affinés afin d'améliorer le service aux parties admissibles. Lors de l'examen du projet NOVA Gas Transmission Ltd. – Doublement de la canalisation principale Nord-Ouest (tronçon Boundary Lake North), en mars 2018, le personnel du Programme a entamé un projet pilote de simplification du processus de demande afin d'alléger les démarches pour les demandeurs et d'accélérer le délai de confirmation de l'aide financière. Encore une fois en 2018-2019, le pourcentage des demandeurs qui étaient satisfaits des services fournis par l'Office dans le cadre du Programme, soit 89 %, a été supérieur à la cible. De plus, les décisions ont été rendues dans les huit jours suivant la réception de la demande complète ou la date limite de dépôt, ce qui est largement en deçà de la norme de service de 30 jours.



^{*} COMME IL EN SERA QUESTION DANS LA SECTION SUIVANTE, LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE A INVALIDÉ L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL CONCERNANT LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU RÉSEAU DE TRANS MOUNTAIN, UNE DÉCISION QUI CEPENDANT NE VISAIT PAS L'ÉQUITÉ PROCÉDURALE.

Mode substitutif de résolution des différends : des solutions locales à des problèmes locaux

Le processus d'audience n'est pas le seul moyen par lequel l'Office remplit son mandat d'assurer un équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens en matière de gestion des pipelines et de mise en valeur des ressources énergétiques. Au moment où une société dépose une demande auprès de l'Office, de nombreux problèmes ont déjà été résolus en amont. Toutefois, certaines parties prenantes pourraient toujours exprimer des réserves. Dans une telle situation, le mode substitutif de résolution des différends peut se révéler utile pour établir un équilibre entre les différents intérêts ou réduire le nombre de problèmes requérant une décision de l'Office.

Le mode substitutif de résolution des différends peut constituer un processus très positif, puisqu'il donne aux participants l'occasion de collaborer à la recherche de solutions et peut être appliqué spécialement à des problèmes locaux. C'est le cas notamment pour les propriétaires fonciers, qui considèrent ce mode comme une tribune non officielle pour faire connaître leur situation particulière et leurs inquiétudes. Grâce à lui, une société pipelinière peut mieux établir des relations avec les propriétaires fonciers, les collectivités et les parties prenantes, et ainsi éviter d'éventuels conflits sur des guestions comme l'entretien de la canalisation. De plus, des activités de mobilisation autonomes (non liées à un projet) peuvent servir à recueillir des commentaires de particuliers et de communautés au sujet de leur expérience des processus d'audience, commentaires qui serviront à l'Office pour modifier ses mécanismes à l'avenir.



Demandes d'envergure

Réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

En mai 2016, après un <u>examen réglementaire d'environ</u> <u>deux ans</u>, l'Office a recommandé au gouverneur en conseil d'approuver le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

En novembre de la même année, le gouverneur en conseil a approuvé le projet et les textes de réglementation connexes autorisant la construction et l'exploitation des installations sous réserve de 157 conditions. Le transport maritime associé au projet avait été étudié dans le cadre de l'examen, mais selon les dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie et non selon celles de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (« LCEE 2012 »).

En août 2018, la Cour d'appel fédérale, dans le jugement *Tsleil-Waututh Nation c. Canada (Procureur général)*, a infirmé le décret pris précédemment par le gouverneur en conseil. Celui-ci a alors donné à l'Office 155 jours pour qu'il revoie son rapport sur le projet en tenant compte des effets environnementaux du transport maritime connexe, à l'aune des exigences de la LCEE 2012, ainsi que des effets nocifs sur les espèces en péril, à l'aune des exigences de l'article 79 de la *Loi sur les espèces en péril*.

Avant de rendre une ordonnance d'audience, l'Office a sollicité des commentaires du public sur la portée de l'évaluation environnementale et la liste des questions, ainsi que sur le format du processus d'audience. En tout, une aide financière de 4 981 760 \$ a été distribuée à 69 participants, dont 82 % étaient des intervenants autochtones. Le processus d'audience a permis d'entendre 118 intervenants (dont 52 intervenants autochtones) et 8 représentants de ministères fédéraux. Les membres du public ont eu la possibilité de soumettre une lettre de commentaires, et nombreux sont ceux qui l'ont fait. L'ensemble de la démarche a été effectué dans le délai de 155 jours fixé par le gouverneur en conseil.

Dans le cadre du réexamen, l'Office a adopté une optique plus large pour tenir compte des effets environnementaux du transport maritime associé au projet, mais aussi du fait que la réglementation du transport maritime dépasse sa compétence. Il a donc formulé des recommandations générales au gouverneur en conseil, notamment sur les mesures que celuici peut prendre pour compenser les effets du projet. L'Office a également relevé que le comité consultatif et de surveillance autochtone lié au projet était bien placé pour faciliter une participation efficace et continue des Autochtones en ce qui a trait à la surveillance de la mer des Salish et aux mesures de suivi

Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable et projet extracôtier Deep Panuke : cessation d'exploitation des installations réglementées par l'Office

L'Office réglemente actuellement deux pipelines sousmarins situés au large de la Nouvelle-Écosse. En mars 2018, ExxonMobil a présenté une demande visant la cessation d'exploitation des parties du projet énergétique extracôtier de l'île de Sable qui sont assujetties à la réglementation de l'Office, dont l'usine à gaz Goldboro et un pipeline de collecte d'environ 200 km de long.

Au mois de juin suivant, c'était au tour d'Encana de présenter une demande concernant la cessation d'exploitation du gazoduc Deep Panuke et des installations terrestres connexes. Ce gazoduc s'étend sur environ 175 kilomètres entre une plateforme extracôtière et un point d'interconnexion aux installations de Maritimes & Northeast Pipeline à Goldboro, en Nouvelle-Écosse.

En 2018, la production liée à ces deux installations a commencé à baisser naturellement.

L'Office a analysé les deux demandes simultanément. Pendant les audiences, il a entendu le point de vue de peuples autochtones, de ministères provinciaux et fédéraux, de l'industrie et des municipalités locales.

L'Office a approuvé les demandes au début de mai 2019. Malgré la cessation d'exploitation, les pipelines continuent de relever de la compétence de l'Office, qui en assure la surveillance continue afin de protéger le public et l'environnement.

Financement de la cessation d'exploitation de pipelines

Au terme de la vie utile d'un de ses pipelines, une société doit présenter à l'Office une demande pour faire approuver l'arrêt de son exploitation. L'Office organise alors une audience publique et entend les parties prenantes directement concernées pour déterminer s'il y a lieu de cesser l'exploitation et, le cas échéant, pour établir la démarche appropriée. L'Office conserve sa compétence relativement à un pipeline qui n'est plus exploité, et l'entreprise demeure responsable d'un pipeline qui est laissé sur place.

Les sociétés réglementées doivent présenter à l'Office leurs estimations relatives aux coûts de la cessation d'exploitation, c'est-à-dire le financement dont elles doivent disposer pour mettre fin à l'exploitation d'un pipeline arrivé en fin de vie utile. Cette estimation inclut également une réserve en cas d'éventuels événements imprévus survenant après la cessation d'exploitation. Les fonds doivent être conservés dans des véhicules financiers et ils ne peuvent servir à des fins autres que la cessation d'exploitation. Le principe de base prévalant est que les coûts et le financement d'une cessation sécuritaire et respectueuse de l'environnement incombent aux sociétés pipelinières, et non aux propriétaires fonciers ni à l'État.

En 2016, l'Office a entamé un examen sur cinq ans des coûts de cessation d'exploitation estimés par les sociétés. La phase portant sur les grandes sociétés pipelinières est terminée, et une lettre de décision a été publiée à cet effet en 2018. L'Office examine actuellement les estimations des autres sociétés qu'il réglemente.



Projet de transport d'électricité Manitoba-Minnesota

Manitoba Hydro a présenté à l'Office, en 2016, une demande pour obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une ligne internationale de transport d'électricité de 213 km et d'une puissance de 500 kV reliant la région de Winnipeg à la frontière américaine, dans le sud-est de la province. Près de la moitié du tracé proposé suit des couloirs de lignes de transport existants.

Dans le cadre de l'audience, l'Office a entendu la preuve traditionnelle orale des participants autochtones et il a pris en compte les preuves produites par le demandeur et 17 intervenants, ainsi que deux lettres de commentaires. La participation a été facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, 16 demandes ayant été approuvées pour un financement total de 1 197 967 \$.

En novembre 2018, l'Office a recommandé au gouverneur en conseil d'approuver le projet, sous réserve de 28 conditions particulières concernant la consultation des peuples autochtones, l'environnement, les normes techniques, la sécurité et les interventions d'urgence.



Élaboration d'un processus de consultation de concert avec les intervenants autochtones

En février 2018, NOVA Gas Transmission Ltd. (« NGTL »), une filiale en propriété exclusive de TransCanada, a déposé une demande visant un projet d'agrandissement de son réseau en 2021.

Les installations projetées traversent le territoire traditionnel de dizaines de peuples autochtones. Après avoir pris connaissance des commentaires sur la proposition de processus d'audience, l'Office a décidé de concevoir une démarche de consultation en collaboration avec les intervenants autochtones.

En décembre 2018, l'Office a annoncé qu'il tiendrait une conférence sur les moyens d'assurer aux Autochtones une participation porteuse de sens à l'audience. Les participants ont eu l'occasion de soumettre par écrit des commentaires concernant des questions et des sujets précis.

Cette conférence, qui s'est tenue en janvier 2019, a réuni des représentants de plus d'une dizaine de communautés autochtones ainsi que des employés de trois sociétés, de l'Office et de Ressources naturelles Canada.

Trois grands sujets étaient à l'ordre du jour : la démarche de consultation de l'Office, la présentation orale du savoir autochtone, ainsi que le contre-interrogatoire oral, la plaidoirie finale et d'autres éléments liés au processus d'audience.

Dans les commentaires reçus, il a été question du caractère parfois intimidant de la salle d'audience de l'Office et de la pertinence de tenir une partie de l'exercice dans les communautés autochtones afin de rendre le processus plus attrayant et porteur de sens pour leurs membres.

Par conséquent, l'Office a décidé de tenir la séance de présentation orale du savoir autochtone de Calgary au Grey Eagle Resort and Casino, sur le territoire de la Nation Tsuut'ina. Il a également organisé une telle séance à Grande Prairie, à la fin avril 2019.

Le rapport final de la conférence fait état de plusieurs modifications ayant été apportées au processus d'audience sur le projet de NGTL, notamment le report de certaines échéances, l'ajout d'un deuxième interrogatoire écrit et la modification du processus de contre-interrogation.





Surveillance de la sécurité et de l'environnement

L'Office fixe des attentes pour les sociétés qu'il réglemente et veille à leur respect pendant tout le cycle de vie des activités liées à l'énergie, de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation.

Ces attentes sont édictées au moyen des directives et ordonnances de l'Office ainsi que dans les lois et règlements liés à son mandat. Les sociétés sont tenues de respecter les engagements pris dans les documents déposés devant l'Office, à toutes les étapes de la surveillance réglementaire.

L'Office tient les sociétés qu'il réglemente responsables du respect des exigences grâce à un programme rigoureux de vérification de la conformité et d'application de la réglementation, ainsi qu'à des mesures d'exécution. Ces sociétés sont tenues d'anticiper, de prévenir et d'atténuer toutes menaces éventuelles à la sécurité et à l'environnement, et ce, durant l'ensemble du cycle de vie de leurs installations.

Engagement

La prévention des blessures aux personnes et des dommages à l'environnement est assurée tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.

Activités de surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2018-2019



374

activités de vérification de la conformité, dont :



145

inspections



20

exercices d'intervention d'urgence



7

audits de systèmes de gestion



7

audits de systèmes financiers

Résultats en matière de rendement - Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office qui ont entraîné des blessures ou des dommages à l'environnement.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018* RÉSULTAT 2018-2019
0 19 25

Variation en pourcentage des types d'incident touchant des infrastructures réglementées par l'Office. **

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019
Réduction de Augmentation de Augmentation de 2 %

Variation en pourcentage des quasi-incidents touchant des infrastructures réglementées par l'Office. ***

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019 Réduction de Augmentation de Réduction de 5% 9%



DÉMARCHE À TROIS COMPOSANTES

L'Office adopte une démarche à trois composantes pour prévenir les incidents préjudiciables aux personnes ou à l'environnement :

- Activités: Mener des activités de vérification de la conformité fondées sur la connaissance du risque
- **Systèmes** : Renforcer les systèmes de gestion pour maîtriser les dangers et les risques
- Culture: Agir sur la culture de sécurité et les facteurs humains, éléments fondamentaux pour réduire les incidents

L'objectif de l'Office demeure d'éliminer complètement les incidents entraînant des blessures ou des dommages à l'environnement sur les 73 000 km de réseau qu'il réglemente. Tous les incidents sont pris très au sérieux.

Lorsque des activités posent une menace importante aux personnes ou à l'environnement, l'Office est particulièrement vigilant et renforce sa surveillance réglementaire au moyen d'inspections, d'examens et d'audits. Dès qu'il relève une situation de non-conformité lors d'une activité de vérification, il recourt à des mesures d'exécution pour obliger la société concernée à corriger la situation aussi rapidement et efficacement que possible. Ainsi, il réduit les risques de danger et protège les travailleurs, la population, l'environnement et les biens matériels.

L'Office a observé une augmentation du nombre d'incidents entraînant des blessures et des dommages à l'environnement, qui sont passés de 19 en 2017-2018 à 25 en 2018-2019. Parmi ces 25 incidents, la plus grande part consistait en 12 blessures graves, subies principalement par des travailleurs de la construction. Ce sont d'ailleurs les blessures graves touchant ce type d'ouvrier qui ont connu l'augmentation la plus importante par rapport à l'année précédente, passant de 7 à 12.

L'Office étudie attentivement chaque incident grave, afin d'en cerner les causes principales. Il en dégage des enseignements qui servent à renforcer les programmes d'inspection et de surveillance. Il a ainsi accru le nombre d'activités de surveillance des projets de construction, particulièrement lorsque des tiers entrepreneurs participent.

L'Office fait un suivi de tous les incidents et prend les mesures appropriées. Il intègre les données sur les incidents à son modèle de risque afin de prévoir ses activités de vérification de la conformité. Le site Web de l'Office (www.neb-one.gc.ca) fait état de tous les incidents signalés.

- * NOMBRE REVU DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018. DANS LE CADRE DES PROCÉDURES COURANTES DE DÉCLARATION ET D'ÉVALUATION, LES SOCIÉTÉS ET L'OFFICE VALIDENT LES DONNÉES SOUMISES, CE QUI PEUT ENTRAÎNER DE LÉGÈRES VARIATIONS DANS LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET ANNUELS.
- ** POURCENTAGE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DU NOMBRE MOYEN D'INCDIENTS QUI ENTRAÎNENT DES BLESSURES OU DES DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CALCULÉ POUR L'EXERCICE 2017-2018 COMPARATIVEMENT AU NOMBRE CALCULÉ POUR L'EXERCIC E 2018-2019.
- *** POURCENTAGE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DU NOMBRE D'ACTIVITÉS NON AUTORISÉES PAR RAPPORT AU DERNIER EXERCICE.

Sécurité des travailleurs sur les chantiers

Selon les données de l'Office, la majorité des incidents avec blessure grave étaient associés à des entrepreneurs tiers. C'est pourquoi il a mené des audits avant la phase de construction, comme dans le cas du projet Keystone XL, en s'attardant à la surveillance des entrepreneurs. En outre, l'Office a effectué, en plus du suivi de chaque incident, des démarches de vérification de la conformité et d'application de la réglementation dans les cas de blessures graves. Ainsi, il a notamment dépêché des inspecteurs qui se sont rendus sur le terrain pour observer directement les interventions des sociétés en cas d'incident. En 2018-2019, l'Office a réalisé 23 inspections de terrain directement liées à la sécurité des travailleurs, dont 8 visaient la canalisation 3 d'Enbridge.

L'Office dispose également d'une équipe d'intervention en cas de blessure grave ou de décès, qu'il mobilise lorsqu'on lui signale une blessure grave. Cette équipe rassemble plusieurs spécialistes de la sécurité, qui analysent l'incident pour déterminer si des mesures immédiates doivent être prises. En outre, l'Office entretient des liens avec divers secteurs et organismes de réglementation dans le but d'échanger sur les enseignements et les approches susceptibles de diminuer les blessures graves chez les travailleurs..

Les mesures de réglementation de l'Office ciblent les systèmes de gestion et s'appuient sur l'examen des causes profondes des incidents, l'analyse des renseignements sur le rendement des pipelines et les tendances connexes, les indicateurs de référence, la recherche, la technologie et les pratiques exemplaires du secteur.

Avis d'information sur les audits : une meilleure communication, pour plus de transparence

Des sociétés ont indiqué à l'Office qu'elles ne savaient pas toujours comment interpréter certaines exigences réglementaires. De plus, étant donné qu'en général, les audits de l'Office portent sur différentes sociétés d'une année à l'autre, l'industrie réglementée n'a pas une idée claire des constats relevés chaque année. L'Office s'est donc engagé à revoir ses façons de faire afin de mieux communiquer avec les sociétés et le public.

Au cours des trois dernières années, il a publié des avis d'information présentant les grands constats et les lacunes importantes découlant des audits de systèmes de gestion. Ces avis ont pour but ::

- de permettre à tous de tirer parti des enseignements;
- de clarifier les attentes de l'Office et d'assurer l'interprétation uniforme de la réglementation;
- d'attirer l'attention sur des problèmes courants dans les systèmes de gestion.

En diffusant largement l'information tirée de ses audits, l'Office permet aux sociétés d'être plus au fait des résultats et, par le fait même, de mieux comprendre ses règlements et ses attentes.

Cette démarche aura pour effet de réduire les risques de dommage. L'Office compte d'ailleurs revoir les constats tirés des audits qui sont communiqués afin de vérifier s'ils persistent, non seulement dans les sociétés où ils ont été observés, mais dans l'ensemble du secteur.

Pipelines Enbridge Inc. – Programme de remplacement de la canalisation 3 – OH-002-2015



Quoi de neuf?

28 juin 2019

Résumé mensuel montrant la progression de la conformité aux conditions – Juin [dépôt C00212]

31 mai 2019

Résumé mensuel montrant la progression de la conformité aux conditions – Mai [dépôt A99718]

Mises à jour sur la construction

5 juillet 2019

Canalisation 3 – Inspecteurs temporaires

31 mai 2019

Dépôt par Enbridge d'un rapport d'étape aux termes de la

condition 19 de l'ordonnance

L'Office affiche dans son site Web tous les documents déposés par la société en vue d'une mise à jour ou de la conformité aux conditions imposées à la construction d'un projet d'envergure

Culture de sécurité : écoute, partage et enseignements réciproques

En février 2019, l'Office a tenu un atelier sur la culture de sécurité dans ses bureaux de Calgary, en Alberta. Cette initiative a réuni 14 représentants de huit sociétés réglementées ainsi que plusieurs membres de son personnel technique et de sa direction, qui ont débattu librement des efforts, des difficultés et des pratiques exemplaires associés à la promotion de la culture de sécurité. L'atelier a donné lieu à des discussions productives entre les participants, qui ont également pu échanger en petits groupes sur leurs expériences et leurs enseignements.

On entend par culture de sécurité « l'ensemble des mentalités, valeurs, normes et opinions qu'un groupe précis de personnes partage en ce qui concerne les risques et la sécurité ».

L'objectif de l'atelier était de promouvoir la diffusion des enseignements et les échanges entre les sociétés soumises à la réglementation de l'Office, et entre cellesci et l'Office, en vue d'améliorer la situation globale du secteur au chapitre de la sécurité. Les participants ont fait remarquer que l'évaluation et la surveillance de la culture de sécurité des entrepreneurs et des soustraitants représentent un problème lié aux progrès de cet aspect dans l'ensemble de l'industrie. D'autres secteurs et territoires de compétence ayant observé des situations similaires ont élaboré des stratégies et formulé des recommandations, notamment les suivantes :

- Établir des rapports à long terme avec les fournisseurs afin d'améliorer la collaboration et l'échange de connaissances (p. ex., faciliter l'apprentissage mutuel et les boucles de remontée des informations).
- Présélectionner des entrepreneurs selon des indicateurs montrant leur capacité à prévenir, à prédire et à gérer les risques (p. ex., état de la mise en œuvre des plans d'amélioration, résultats des programmes d'audit, participation de la direction, et qualité de la gestion des quasi-incidents, des incidents et des processus d'évaluation des risques ainsi que de la résolution des problèmes connexes).
- Assurer une planification et une analyse complètes pendant le processus de passation des marchés (p. ex., participation en amont des entrepreneurs au processus de planification) afin de comprendre l'incidence possible des conditions du contrat sur le partage des risques entre l'exploitant et l'entrepreneur.

Les participants à l'atelier ont discuté de la pertinence de ces constats pour le secteur pétrolier et gazier, et ont donné des avis sur d'autres approches employées actuellement et sur les leçons apprises.

Prévention des dommages et réduction des risques

Les activités non autorisées, ou « quasi-accidents », sont des indicateurs importants concernant les aspects et les activités où il y a un risque de dommage. En suivant ces indicateurs, l'Office peut en savoir plus sur les aspects particulièrement à risque et ainsi, prendre des mesures en conséquence.

En 2018-2019, le nombre d'activités non autorisées signalées a diminué d'un peu plus de 16 %, passant de 276 à 231. L'évaluation de chacun de ces signalements, notamment des remuements du sol, fournit à l'Office des renseignements utiles pour rendre les pratiques d'excavation plus sécuritaires.

La sensibilisation demeurant la meilleure arme contre les activités non autorisées, l'équipe de prévention des dommages de l'Office a su améliorer les données consignées dans les rapports, en travaillant de près avec les parties prenantes et le secteur, notamment au moyen des initiatives suivantes :

- Collaboration étroite avec deux grandes organisations ayant signalé de nombreux remuements du sol non autorisés, ce qui les a amenées à modifier de façon importante leurs processus liés à la planification et aux remuements du sol; aucune activité non autorisée n'a depuis été observée de part et d'autre.
- Partenariat entre les municipalités de la vallée du bas Fraser, le bureau régional de Vancouver de l'Office et le groupe de travail sur la prévention des dommages de l'Association canadienne de pipelines d'énergie pour l'élaboration de directives de prévention des dommages à l'intention des municipalités.
- Expertise et soutien fournis à deux comités techniques de l'Association canadienne de normalisation (« CSA »), pour les normes CSA Z663, Aménagement du territoire à proximité de réseaux de canalisations (publiée en décembre 2018), et CSA Z247, Prévention des dommages pour la protection des infrastructures souterraines.
- Mise en place de la déclaration d'endommagement d'une conduite, qui est venue combler une lacune dans le signalement de certains types de dommages causés par les entrepreneurs, des dommages découlant d'activités autorisées et des dommages qui n'avaient pas encore atteint le seuil de signalement. Ainsi, le portrait des endroits et des causes des activités non autorisées est plus clair.

Gestion des situations d'urgence

Les ruptures de pipeline sont rares. Au cours des cinq dernières années, on a compté en moyenne, dans le réseau assujetti à la réglementation de l'Office, 0,02 rupture par 1 000 km. Sur un total de six ruptures signalées à l'Office durant cette période, cinq concernaient des canalisations de gaz naturel ou de liquides de gaz naturel. Cependant, quel que soit le cas, le programme de gestion des situations d'urgence de l'Office est toujours prêt pour un déploiement rapide, avec l'envoi de personnel ou l'activation du centre des opérations d'urgence.

En octobre 2018, une rupture s'est produite sur un gazoduc exploité par Pipelines Enbridge tout près de Prince George, en Colombie-Britannique. Aucune blessure n'a été signalée et, par précaution, la communauté voisine de la Première Nation Lheidli T'enneh a été évacuée.

L'Office ayant conclu un protocole d'entente avec la BC Oil & Gas Commission, les employés de terrain de cette dernière ont pu le représenter au poste de commandement mis sur pied par la société sur le lieu de l'incident jusqu'à l'arrivée de son propre personnel, ce qui a permis une intervention initiale plus rapide et plus efficace. Entre-temps, l'Office a activé son centre des opérations d'urgence à Calgary. Ses employés dépêchés sur le terrain se sont joints au poste de commandement de la société et ont inspecté le site une fois qu'il a été sécurisé.

De plus, des spécialistes de la mobilisation ont été déployés à Prince George pour assurer la liaison avec les communautés des Premières Nations et les parties prenantes touchées. L'Office a délivré un ordre d'inspecteur exigeant de la société qu'elle applique certaines mesures avant de reprendre l'exploitation du gazoduc ou de toute canalisation adjacente.

La gestion de tels événements relève à la fois de l'Office et du Bureau de la sécurité des transports, qui a compétence en ce qui a trait à la détermination des causes et des facteurs ayant mené à l'incident. L'Office participe à l'enquête du Bureau de la sécurité des transports et prendra des mesures pour assurer en tout temps la protection du public et de l'environnement.

Lignes directrices concernant les obligations financières relatives aux pipelines : un vecteur de responsabilisation des sociétés

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) tient compte de plusieurs principes, dont celui du pollueur-payeur, afin que le public n'ait pas à assumer les coûts d'assainissement liés à un déversement éventuel. L'Office applique ce principe et exige que toutes les mesures nécessaires soient prises pour rétablir la sûreté du pipeline, assainir les lieux et restaurer l'environnement, que la société soit trouvée en faute ou non.

La Loi sur la sûreté des pipelines de 2016 a modifié la Loi sur l'Office national de l'énergie avec une disposition imposant, aux sociétés pipelinières dont la capacité de transport est supérieure à 250 000 barils de pétrole par jour, une limite de responsabilité absolue d'un milliard de dollars et une obligation de disposer des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité.

En juin 2018 était adopté le Règlement sur les obligations financières relatives aux pipelines, qui établit des limites de responsabilité absolue pour toutes les autres sociétés pipelinières réglementées par l'Office. Entré en vigueur en 2019, il prescrit à toutes les sociétés pipelinières soumises à la réglementation de l'Office le maintien de ressources financières correspondant à leur limite de responsabilité absolue ou à un montant plus élevé déterminé par l'Office, le cas échéant.

C'est dans ce contexte que l'Office a élaboré des lignes directrices décrivant les conditions que doivent respecter les sociétés pour se conformer aux exigences sur les ressources financières de la Loi sur l'Office national de l'énergie et de la réglementation connexe. Ces lignes directrices établissent également l'échéancier de présentation par les sociétés de leurs plans sur les ressources financières. En février et mars 2019, la version provisoire du document a été mise à la disposition des sociétés réglementées par l'Office et du public. Les parties ont pu formuler des commentaires, à partir desquels l'Office a clarifié les directives. Une nouvelle version a été publiée à la fin de mars 2019.





Information sur l'énergie

L'Office recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, les sources d'énergie et la sécurité des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Il assure également un suivi de ces informations.

L'Office joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information objective et neutre à la population canadienne et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Dans le cadre de son travail, son personnel contribue aux audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada, présente des analyses sur l'élaboration de politiques majeures, fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada et publie à l'intention des Canadiens des rapports et des tableaux de bord qui les aident à faire des choix éclairés en matière d'énergie.

Engagement

Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour se renseigner, faire des recherches et prendre des décisions.

Les Canadiens ont accès à de l'information sur l'infrastructure réglementée par l'Office qui se trouve dans leur milieu.

Les Canadiens ont la possibilité de collaborer et de formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office.

Produits d'information et rapports sur l'énergie en 2018-2019 :



69

produits d'information en ligne



105

initiatives de collaboration avec des parties prenantes du secteur énergétique



274

réponses à des demandes de renseignements



> 1 M

d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie



50%

des gazouillis de l'Office concernent l'information sur l'énergie

Résultats en matière de rendement - Information sur l'énergie

Nombre de consultations de l'information sur l'énergie publiée par l'Office.

750 000 986 347 1 216 873

5 nouvelles séries de données 5

trouvent dans les collectivités.

Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour se renseigner, réaliser des recherches et prendre des décisions.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019
75 % 84 % 90 %

Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.

RÉSULTAT 2018-2019

15

Accroissement de l'information concernant les infrastructures réglementées par l'Office qui se

RÉSULTAT 2017-2018

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019
42 76 105

Le programme d'information sur l'énergie de l'Office est essentiel pour diffuser les connaissances sur l'énergie par l'entremise de multiples canaux et faire connaître le rôle et le travail de l'organisme au grand public. L'Office collabore avec Ressources naturelles Canada, Statistique Canada, le milieu universitaire et des organisations mondiales dans le domaine des politiques, qui tous intègrent ses données, ses modélisations et ses analyses dans leurs propres publications d'information sur l'énergie.

En outre, dans le cadre de ses activités de surveillance continue du marché et des besoins et tendances du pays en matière d'énergie, l'Office publie une série de documents portant sur l'offre, la demande et l'infrastructure énergétique, dont les suivants :

- Avenir énergétique du Canada
- Profils énergétiques des provinces et territoires
- Mise à jour Prix des produits de base et volume des échanges commerciaux
- Questionnaires sur l'énergie
- Articles Aperçu du marché
- <u>Portail du réseau pipelinier du Canada</u> Profils des sociétés pipelinières, cartes interactives des pipelines et information sur le réseau pipelinier



Avenir énergétique du Canada en 2018 - Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040

L'Office publie de l'information sur les perspectives énergétiques depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui, étant donné la rapidité des changements observés sur les marchés énergétiques canadien et mondial ainsi qu'au chapitre des politiques et des tendances technologiques, le besoin d'avoir accès à des analyses à jour est plus grand que jamais. Avenir énergétique du Canada en 2018 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040 est le seul document accessible au grand public qui fournit des données et des analyses à long terme sur tous les produits énergétiques pour les provinces et les territoires du Canada.

La publication examine les divers scénarios qui pourraient s'offrir aux Canadiens dans les décennies à venir. Pour leurs projections, les analystes de l'Office utilisent des modèles économiques et énergétiques reposant sur différentes hypothèses qui tiennent compte des tendances passées et plus récentes.

Le rapport établit des comparaisons à partir de son scénario de référence, lequel s'appuie sur les perspectives économiques actuelles, une vision prudente des prix de l'énergie ainsi que des politiques énergétiques et climatiques semblables à celles déjà annoncées au moment de l'analyse. Le scénario des avancées technologiques, lui, se penche sur ce que l'avenir énergétique pourrait réserver aux Canadiens si les visées s'avéraient plus ambitieuses au chapitre de la politique climatique, de l'utilisation des technologies et de l'innovation. Le rapport comprend également des scénarios selon des prix élevés et des prix bas afin de tenir compte de l'incertitude des cours.

Pour la rédaction du rapport, les économistes et le personnel technique de l'Office ont consulté de nombreuses parties prenantes sur l'avenir énergétique du Canada. Citons entre autres les partenaires fédéraux, les administrations provinciales, des spécialistes de l'énergie de partout au pays, des experts étrangers affiliés à des organismes, comme l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, et des participants à l'Energy Modeling Forum.

Rapports Approvisionnement de pétrole brut dans l'Ouest canadien, marchés et capacité pipelinière et Optimisation des capacités pipelinière et ferroviaire pour le transport de pétrole hors de l'Ouest canadien

En novembre 2018, l'honorable Amarjeet Sohi, ministre des Ressources naturelles du Canada, a écrit à l'Office pour lui demander conseil sur les possibilités d'optimiser davantage la capacité des oléoducs acheminant le pétrole hors de l'Ouest canadien. Cette demande, qui s'inscrit dans les fonctions consultatives de l'Office en vertu de la partie II de la Loi sur l'Office national de l'énergie, survient dans la foulée de l'accroissement de l'écart de prix pour le pétrole brut canadien dans la dernière moitié de 2018 ainsi que des effets connexes observés au pays. Le ministre souhaitait obtenir des réponses aux trois questions suivantes :

- Le processus actuel de nomination mensuelle d'accès à la capacité disponible des pipelines fonctionne-t-il convenablement, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie concernant les « transporteurs publics » et à une utilisation efficace de l'infrastructure des pipelines?
- Existe-t-il d'autres obstacles à une plus grande optimisation de la capacité pipelinière?
- Existe-t-il des mesures à court terme pour maximiser davantage la capacité ferroviaire?

Durant l'élaboration de son rapport au ministre, l'Office a rencontré des représentants de sociétés pipelinières, de producteurs, d'expéditeurs, de gouvernements et d'autres organismes de réglementation ainsi que des experts afin d'obtenir des commentaires relativement aux questions du ministre. Il a aussi mis sur pied une tribune sur son site Web.

Les renseignements contextuels entourant la réponse au ministre ont été présentés par l'Office en décembre 2018, dans un rapport public intitulé <u>Approvisionnement de pétrole brut dans l'Ouest canadien, marchés et capacité pipelinière</u>. Le ministre a ensuite reçu en février 2019 le rapport officiel, <u>Optimisation des capacités pipelinière et ferroviaire pour le transport de pétrole hors de l'Ouest canadien – Avis au ministre des Ressources naturelles</u>, puis a demandé à l'Office de le publier, ce qui fut fait le mois suivant. Le document traite des modalités de répartition de la capacité de transport des pipelines au Canada, du déséquilibre entre l'offre de pétrole brut et la capacité de transport vers les marchés et des facteurs qui ont entraîné un creusement de l'écart de prix pour le pétrole brut canadien.

Explorer l'avenir énergétique – Plan d'apprentissage pour les écoles

Dans le cadre de son programme d'information sur l'énergie, l'Office s'efforce de toujours offrir des analyses et des renseignements impartiaux et de grande qualité à l'ensemble de la population. En 2018-2019, il a créé, en collaboration avec le réseau Ingenium des musées des sciences et de l'innovation du Canada, un plan d'apprentissage sur l'énergie au Canada pour les élèves du secondaire. Cet outil puise dans la publication Avenir énergétique du Canada de l'Office et met à profit les outils interactifs de visualisation des données du site Explorer l'avenir énergétique du Canada.

Le plan d'apprentissage encourage les élèves à analyser d'eux-mêmes les causes des différences interprovinciales au chapitre de la production et de la consommation d'électricité. Il leur donne des outils leur permettant de participer aux importantes discussions sur l'énergie qui ont cours au Canada et d'accroître leurs connaissances dans ce domaine. Le plan propose également quatre activités, qui sont accompagnées de deux infographies réalisées par la Société géographique royale du Canada.

Il s'agit là d'une nouvelle occasion pour l'Office de diffuser de l'information sur l'énergie auprès des jeunes, de transmettre des connaissances sur l'énergie au Canada et de susciter l'intérêt pour la question. Le plan a été terminé et publié en octobre 2018 et un deuxième volet contenant du matériel destiné aux élèves et aux enseignants autochtones devrait être lancé en 2019.

Portail canadien d'information sur l'énergie : centraliser les données sur l'énergie

Étant donné le grand nombre d'organisations et de sources qui offrent des données sur l'énergie au Canada, certains types de renseignements peuvent être difficiles à trouver. C'est pourquoi l'Office, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Statistique Canada, a travaillé à un projet de centralisation de toutes les données nationales sur l'énergie au sein d'un même portail en ligne. Il s'agit d'un guichet unique où les Canadiens peuvent accéder à un large éventail de statistiques et d'indicateurs concernant le secteur de l'énergie du pays, ainsi qu'à une foule de renseignements sur des sujets comme la production, la consommation, les échanges commerciaux internationaux, le transport et les prix.

Le portail comprend également un tableau de bord interactif qui présente un portrait complet du secteur énergétique au Canada, notamment de la consommation mensuelle et par province.

Cette initiative profitera à tous ceux qui souhaitent obtenir des données sur l'énergie sans nécessairement connaître les sources disponibles. Autant l'Office que les membres du public utilisant régulièrement les données énergétiques disposeront ainsi d'un mécanisme plus efficace.

L'Office a collaboré avec l'Agence internationale de l'énergie dans le cadre d'un rapport sur un scénario d'écotechnologie novateur. Le document révèle que d'ici 2050, les émissions de CO2 des bâtiments au Canada pourraient diminuer de 80 % grâce à d'importantes améliorations sur le plan énergétique et au remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie faibles en carbone. Le personnel de l'Office a dévoilé ces résultats lors de la <u>Conférence ministérielle sur l'énergie propre</u> qui s'est tenue à Vancouver. Cet événement est un forum mondial de haut niveau visant à promouvoir, par l'échange d'enseignements et de pratiques exemplaires, les politiques et programmes favorables aux technologies liées à l'énergie propre ainsi que la transition vers une économie mondiale basée sur l'énergie propre.





Mobilisation

L'Office mène des activités de mobilisation auprès des parties prenantes et des Autochtones sur des sujets qui, au-delà des projets précis, ont trait à son mandat et à son rôle.

L'Office croit fermement que pour prévenir les dommages, protéger les Canadiens et l'environnement et assurer l'efficience des marchés, il doit être à l'écoute et diffuser l'information unique dont il dispose en tant qu'organisme de réglementation. Dans tous les volets de son travail, la mobilisation lui permet de mieux étayer ses décisions et recommandations, de façon à favoriser la sécurité et la protection de l'environnement, la diffusion des connaissances en matière d'énergie et la transparence envers le public.

Engagement

Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office.

Les activités de mobilisation menées par l'Office auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.

Activités de mobilisation en 2018-2019 :



9 269

participants aux programmes de l'Office



82 %

d'augmentation du nombre de participants par rapport à 2017-2018



196

activités de mobilisation des Autochtones



150

activités de mobilisation des parties prenantes

Résultats en matière de rendement – Mobilisation

Nombre de participants aux activités de mobilisation de l'Office (évaluation de l'expansion des programmes et des types de participants ciblés).

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019

5 000 4 270 9 269

Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019

75 % 76 % 84 %

Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens.

CIBLE RÉSULTAT 2017-2018 RÉSULTAT 2018-2019

75 % 80 % 80 %

Une nouvelle vision pour repenser la mobilisation à l'Office

Au cours du dernier exercice, l'Office a créé de nouvelles occasions d'interaction avec les Autochtones et les parties prenantes. Il a progressé en appliquant les enseignements découlant de ses activités de mobilisation et de l'établissement de nouvelles relations. Pour l'Office, un constat s'impose : le fait de proposer un processus de mobilisation complet entraîne de meilleurs résultats dans tous les programmes.

En faisant de la réconciliation un secteur ciblé sur trois ans. l'Office en entier reconnaît que, dans le contexte de la modernisation des évaluations et des activités de surveillance durant le cycle de vie des infrastructures, il doit tendre la main aux Autochtones et revoir son approche de mobilisation. L'établissement de ce secteur ciblé indique que l'Office est prêt à repenser sa façon de collaborer avec les peuples autochtones, en reconnaissant leur culture, leurs connaissances et leur histoire uniques et en visant à s'inscrire dans une relation de nation à nation renouvelée qui repose sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. S'appuyant sur le dialogue, volet primordial de la mobilisation autochtone dans le Nord et des comités de consultation et de surveillance autochtone, la démarche de l'Office vise à mieux aider les peuples autochtones lorsqu'ils veulent poser des questions, apprendre, échanger des points de vue, collaborer et orienter les améliorations des activités de l'Office.

Principales initiatives en 2018-2019

- Accroissement de la mobilisation du public par la bonification des ressources dont disposent les comités national et régionaux pour recueillir les commentaires afin d'améliorer les décisions et le travail de l'Office
- Amélioration du volet de la surveillance autochtone et des services-conseils auprès des propriétaires fonciers
- Étoffement des possibilités de formation sur les compétences culturelles, les aptitudes en matière de mobilisation et la gestion des conflits pour les employés de l'Office
- Engagement continu envers les comités consultatifs et de surveillance autochtone
- Mise en valeur des démarches de mobilisation communes dans l'ensemble de l'Office



Programme de surveillance autochtone : mobilisation autour de la sécurité et de la protection de l'environnement

La participation des peuples autochtones à la surveillance des infrastructures énergétiques permet d'améliorer la surveillance de la sécurité et de l'environnement et réduit les risques de dommages. Les comités de consultation et de surveillance autochtone ont été créés conjointement afin d'inclure plus étroitement les Autochtones dans les démarches fédérales de surveillance visant deux projets énergétiques : le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain – ainsi que le pipeline existant – et le programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge.

En 2018-2019, les surveillants des comités consultatifs et de surveillance autochtone ont pris part à trois exercices de formation aux côtés des inspecteurs de l'Office. Ils ont suivi une formation de quatre jours au bureau de l'Office de Calgary, qui leur a permis de prendre connaissance du mandat du comité ainsi que du rôle et des pouvoirs de l'Office et de ses inspecteurs, et aussi de concevoir une méthode pour travailler avec ces derniers. Surveillants comme inspecteurs se sont également rendus à Winnipeg pour participer à une formation de deux jours sur le savoir autochtone. Des aînés de la région des Prairies et des spécialistes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones se sont adressés à eux, et ils ont pu découvrir les ressources culturelles qui parsèment le tracé de la canalisation 3 d'Enbridge, comme des cercles de tipis et divers sites sacrés. Les inspecteurs ont également pris part à une suerie et à une promenade culturelle dirigée par des aînés de Premières Nations.

« Le fait de travailler avec les surveillants autochtones a élargi ma perspective. Dans mes inspections, je tiens maintenant compte d'éléments que je n'aurais pas remarqués avant. Cela m'aide à faire mon travail et à m'assurer qu'on évite ou réduise les incidences sur le territoire et la culture autochtones. »

Un inspecteur de l'Office

Entre août 2018 et mars 2019, les surveillants des deux comités consultatifs et de surveillance autochtone ont participé à 35 inspections et activités de gestion des situations d'urgence avec l'Office. Le programme de surveillance autochtone a eu des effets immédiats, en ce qu'il a renforcé la protection des intérêts autochtones et la sensibilisation à la fonction de réglementation de l'Office. Il a également créé des ouvertures importantes qui serviront à l'Office pour construire des relations et améliorer de manière durable sa capacité à intégrer le savoir, les valeurs et les points de vue autochtones dans son travail.

En janvier 2019, après la saison de la construction, un atelierbilan sur la première phase du programme de surveillance autochtone a eu lieu. Tous les participants ont commenté abondamment le programme pilote de manière positive. Bien qu'il reste du travail à faire et des correctifs à apporter, les premiers résultats positifs du programme des comités consultatifs et de surveillance autochtone ont engendré de nouvelles perspectives sur la surveillance de la sécurité et de l'environnement, qui reflètent l'importance des enseignements culturels et des échanges de savoirs.

« La collaboration entre les inspecteurs de l'Office et les surveillants autochtones était empreinte de respect.

À la première inspection, nous avons délivré une ordonnance – une belle réussite. Nous avons relevé un aspect qui devait être pris en compte, et les inspecteurs ont examiné la question et donné leur approbation. J'étais très heureux de voir comment ils travaillent, comment ils voient les choses. Et j'ai pu participer à toutes les étapes. »

Un surveillant autochtone

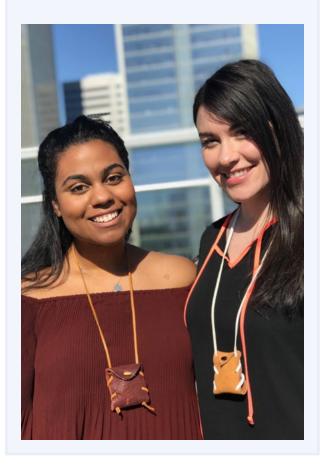
Initiatives de mobilisation des comités consultatifs et de surveillance autochtone et de surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2018-2019

- Participation des surveillants autochtones à 35 inspections et activités de gestion des situations d'urgence
- Envoi des signalements d'incidents graves aux comités consultatifs et de surveillance autochtone
- Diffusion de l'information sur la gestion des situations d'urgence dans les communautés
- Sollicitation des commentaires des comités consultatifs et de surveillance autochtone pour le *Guide sur le processus de réhabilitation*
- Commentaires des surveillants autochtones sur les dépôts des sociétés liés à des conditions

Compétences en matière de culture autochtone

Étant donné que ses décisions et actions peuvent toucher les droits et les intérêts des Autochtones, l'Office se doit de comprendre et de respecter ces droits et intérêts dans le cadre de ses activités. C'est pourquoi il a élaboré en 2018-2019 un cadre de compétences culturelles autochtones qui orientera dorénavant ses politiques, ses processus et son programme de formation. Le but du cadre est d'offrir des connaissances et des compétences structurées, uniformes et adaptées grâce auxquelles l'Office pourra mieux interagir avec les peuples autochtones, de manière appropriée et respectueuse.

Au cours de l'exercice, l'Office a organisé 11 événements de sensibilisation aux cultures autochtones mettant à l'honneur les arts et la culture autochtones ainsi que l'apprentissage interactif. Citons notamment deux exercices des couvertures, des webdiffusions par l'École de la fonction publique du Canada, une visite à l'exposition des œuvres d'Alex Janvier au Musée Glenbow, la Journée du chandail orange, la première édition annuelle du marché d'art autochtone authentique de l'Office et une série hebdomadaire de quatre tables rondes animées par des aînés autour de l'émission *First Contact* de la chaîne APTN.



Amélioration du cadre réglementaire de l'Office par la mobilisation accrue des parties prenantes

Les bureaux régionaux de l'Office ont élaboré des mécanismes de mobilisation efficaces qui prévoient des rencontres régulières avec les parties prenantes et titulaires de droits concernés, le but étant de recueillir des commentaires pour améliorer le cadre réglementaire de l'organisme.

Dans le cadre de fréquentes rencontres en personne, le personnel technique du bureau régional de Vancouver a discuté avec les <u>municipalités de la vallée du bas Fraser</u> des enjeux qui les touchent particulièrement. Un des problèmes importants qu'elles ont évoqués réside dans l'augmentation des coûts qu'elles doivent assumer – particulièrement en milieu urbain – en raison des travaux effectués près des pipelines réglementés par l'Office. Ce dernier a donc collaboré avec diverses parties prenantes pour trouver des solutions. En 2019, l'Office publiera un document de travail contenant une proposition de mesure réglementaire basée sur ces premiers échanges, et entamera une consultation officielle à ce sujet.

Le bureau régional de Montréal, de concert avec des représentants de la <u>Communauté métropolitaine de Montréal</u> et du gouvernement du Québec, a terminé la rédaction du <u>Cadre de référence – intervention pipelines</u>, dont le but est d'établir le rôle et les charges des responsables de la gestion des urgences au sein de tous les ordres de gouvernement en cas d'incident lié à un pipeline sur le territoire québécois. Les interventions au moment d'un incident demeurent un enjeu dans la région, et c'est pourquoi le bureau de Montréal a mené d'importantes démarches de sensibilisation concernant les pratiques de gestion des urgences de l'Office auprès des municipalités traversées par la canalisation 9B d'Enbridge et le pipeline Trans-Nord.

De plus, le bureau de Montréal a travaillé étroitement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, Sécurité publique Canada et des municipalités, dont la Ville de Montréal, pour l'organisation de « Diapason 2 », un exercice sur table d'intervention en cas d'incident réunissant plus de 150 participants. Dans la région, il s'agissait du deuxième exercice du genre, qui a de nouveau été bien reçu par les nombreux participants.



Objectif : l'excellence en matière de réglementation

L'Office s'est toujours efforcé de perfectionner son approche de travail. Ces dernières années, la complexification du contexte réglementaire et du secteur de l'énergie du Canada l'a amené à intensifier ses efforts pour apporter des améliorations systémiques dans l'ensemble de l'organisation.

Transformation de la gestion des données et de l'information

Le travail de l'Office s'appuie sur l'analyse des données, l'échange d'information et la mesure du rendement. L'univers des données et de l'information est en perpétuelle évolution et, au cours de l'exercice 2018-2019, l'Office a travaillé à transformer ses méthodes de gestion et d'utilisation des données afin de donner des moyens à ses employés et de répondre aux besoins des Canadiens en matière d'information sur l'énergie.

Chaque jour, avec ses produits et services numériques, l'Office génère des données comme jamais auparavant. La gestion de cette abondance et la pleine exploitation des données nécessitent une main-d'œuvre aux compétences bien particulières. Voulant poser les bases de son expertise dans ce domaine, l'Office travaille activement avec divers acteurs (chefs de file de l'industrie, universitaires) de la science des données et fait appel à des programmes gouvernementaux spécialisés afin de former des partenariats et d'accroître son savoir-faire en matière de science des données, de conception d'interface et d'expérience utilisateur, et d'information géographique.

L'Office a constitué un partenariat avec l'organisme sans but lucratif <u>Code for Canada</u> pour moderniser REGDOCS, la base de données publique de l'Office qui contient des documents réglementaires comme les rapports d'audience, les évaluations environnementales, les transcriptions et les décisions. Le personnel de Code for Canada et de l'Office procédera à une recherche afin d'élaborer, de mettre à l'essai et de peaufiner une solution numérique qui facilitera la recherche de projets énergétiques, la consultation de l'information sur ces projets et le dépôt de documents auprès de l'Office.

En outre, l'Office a organisé un atelier sur la science des données pour tous ses secteurs afin de développer les capacités de ses employés en matière d'analyse des données, d'expérimentation et de prise de décisions fondées sur des données probantes. Ainsi, le personnel a eu droit à une formation pratique en science des données, animée par Shingai Manjengwa, une spécialiste du domaine. Une version virtuelle de la formation est présentement à l'essai, le but étant de l'intégrer à l'offre de cours de l'École de la fonction publique du Canada.







Projet de loi C-69 du gouvernement du Canada

Dans son projet de loi C-69, le gouvernement fédéral propose de remplacer la *Loi sur l'Office national de l'énergie* par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), ce qui signifie que l'Office deviendrait la Régie canadienne de l'énergie.

La LRCE viendrait modifier certaines des façons de faire* de l'Office. Cependant, le travail de l'Office à titre d'organisme de réglementation du secteur énergétique au Canada – de même que la mission et la vision – resterait inchangé. Il continuerait à réglementer des pipelines, des lignes de transport d'électricité, la mise en valeur de ressources énergétiques et le commerce de l'énergie de manière à protéger le public et l'environnement, tout en favorisant l'efficience des marchés énergétiques.

Fort d'une expérience de six décennies comme organisme de réglementation fédéral – dont relèvent actuellement plus de 73 000 km de pipelines et 1 400 km de lignes internationales de transport d'électricité –, et misant sur l'expertise de ses quelque 500 employés, l'Office est bien placé pour assurer la mise en œuvre du projet de loi C-69.

Dans l'avenir, l'Office appuiera le mandat et la structure de la nouvelle organisation, appliquera des processus de réglementation encore plus axés sur la participation des Autochtones et du public, et actualisera ses systèmes, son site Web et ses actifs physiques et numériques. Il poursuivra son parcours vers l'excellence en matière de réglementation avec la passion, le dévouement et le savoir-faire dont il a toujours fait preuve dans son rôle d'organisme de réglementation de l'énergie du Canada. Et il est heureux de continuer cette aventure aux côtés des Canadiens, qu'il sert avec fierté..



^{*} LE PROJET DE LOI C 69 A REÇU LA SANCTION ROYALE LE 21 JUIN 2019, PEU APRÈS LA FIN DE L'EXERCICE 2018-2019.

Annexe A – Membres de l'Office national de l'énergie en 2018-2019



Peter Watson (président et premier dirigeant)

Avant sa nomination comme président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie, Peter Watson a exercé diverses fonctions au sein du gouvernement de l'Alberta : sousministre du Conseil exécutif (2011 à 2014); sous-ministre de l'Énergie (2008 à 2011); sousministre de l'Environnement (2005 à 2008); et sous-ministre adjoint de l'Environnement, responsable de la Division de l'assurance environnementale (2002 à 2005).

Il a aussi été président de la Clean Air Strategic Alliance ainsi que de l'Alberta Water Council, un multipartenariat composé de 24 membres provenant de gouvernements, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta
- Fellow de l'Académie canadienne du génie
- Diplômé du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés
- Personnalité de l'année dans le domaine des ressources naturelles en Alberta en 2011
- Baccalauréat ès sciences en génie civil



Lyne Mercier (vice-présidente)

Avant de se joindre à l'Office, Lyne Mercier avait travaillé chez Gaz Métro pendant plus de 29 ans, dont 10 ans à titre de cadre supérieure (directrice de la division de l'approvisionnement en gaz; chef du service de tarification; etc.).

- Baccalauréat en commerce, Université Saint Mary's
- MBA pour cadres, École des hautes études commerciales



Roland George

Pendant plus de 30 ans, Roland George a travaillé principalement dans le secteur privé de l'énergie. Avant son arrivée à l'Office, il a été associé principal chez Purvin & Gertz, une société internationale d'experts-conseils dans le domaine de l'énergie (1998 à 2006); vice-président à la recherche en électricité et gaz naturel au Canadian Energy Research Institute (1994 à 1997); titulaire de plusieurs postes de direction chez Gaz Métropolitain, à Montréal (1983 à 1993); conseiller pour les affaires générales et réglementaires chez Téléglobe Canada, à Montréal (1981 à 1983); et analyste économique et financier chez Canadien Pacifique Limitée (1979 à 1981).

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Membre du comité sur les ressources énergétiques et l'environnement ainsi que du comité et du sous-comité sur le gaz de la National Association of Regulatory Utility Commissioners; et de l'International Association for Energy Economics
- Ancien membre du Comité exécutif et ancien président du Comité des affaires réglementaires de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (maintenant appelée Les régulateurs en énergie et de services publics du Canada)
- Maîtrise en administration des affaires, École des hautes études commerciales
- Maîtrise en économie, Université Carleton
- Baccalauréat ès sciences en mathématiques (majeure) et en informatique, Université McGill



Philip H. Davies

Avant de devenir membre de l'Office, Philip H. Davies a travaillé pendant plus de 30 ans en acquisition, construction et exploitation d'infrastructures et d'installations énergétiques dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité en Amérique du Nord.

Au cours de sa carrière, il a fait partie de plusieurs équipes de haute direction. Il a été notamment vice-président des questions de droit et avocat général chez SaskPower, vice-président, avocat général et secrétaire général chez Encana Gas Storage et avocat général adjoint chez Encana Midstream & Marketing..

- Titre IAS.A, Institut des administrateurs de sociétés
- Titre Arb.B, Institut d'arbitrage et de médiation du Canada
- Membre de la Law Society of Alberta
- Ancien président de l'Association of General Counsel of Alberta
- Ancien président de la Canadian Energy Law Foundation
- Ancien membre du comité de direction national de l'Association du Barreau canadien, Section du droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources
- Ancien membre du comité exécutif et trésorier de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (maintenant appelée Les régulateurs en énergie et de services publics du Canada).



Shane Parrish

Shane Parrish compte plus de 24 années d'expérience en développement économique communautaire dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Depuis 2002, il travaille en consultation, développement d'entreprises autochtones et négociations dans les secteurs pétrolier et minier; il a représenté plusieurs Premières Nations dans des négociations avec de grands producteurs d'énergie et d'importantes sociétés pipelinières du Canada en vue d'en arriver à des accords d'accès et de retombées.

Auparavant, M. Parrish a été directeur du développement commercial de Canadian Petroleum Engineering Inc.; chef de la direction d'Acho Dene Koe Corporate Group; et agent de développement économique pour le gouvernement des Territoires du Nord Ouest.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Baccalauréat ès arts en économie, Université de Calgary
- Diplôme en développement social, Coady International Institute, Université St. Francis Xavier



Murray Lytle, Ph.D.

Murray Lytle possède près de 40 années d'expérience dans les secteurs énergétique et minier en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie.

Il a occupé de nombreux postes de direction dans des entreprises pétrolières, gazières et minières : directeur général du bureau de génie de Lima de H.A. Simons Ltd. (maintenant AMEC E&C) de Vancouver, en Colombie-Britannique; directeur et ingénieur-conseil pour une trentaine de projets miniers en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie; président et propriétaire de la firme-conseil Tessa Resource Consultants (2001 à 2005); vice-président au développement de Sienna Gold Inc. (2005 à 2009). Par la suite, il a été chef de division chez Snowden Mining Industry Consultants Inc., un cabinet d'ingénieurs-conseils de réputation internationale.

- Doctorat en génie minier (responsabilité sociale d'entreprise), Université de la Colombie-Britannique
- Membre (P.Eng.) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta



Steven Kelly

Steven Kelly compte une trentaine d'années d'expérience pratique en optimisation du potentiel de ressources énergétiques classiques et non classiques, lui ayant permis d'acquérir de grandes connaissances techniques et commerciales sur les marchés énergétiques de l'Amérique du Nord et d'ailleurs dans le monde.

Avant d'être nommé membre de l'Office, il a été vice-président au bureau de Calgary d'IHS Energy, et a précédemment été premier vice-président et directeur chez Purvin & Gertz, Inc., un cabinet mondial indépendant d'experts-conseils en énergie acquis par IHS en 2011.

M. Kelly a commencé sa carrière à la division de raffinage et de commercialisation de Shell Canada Limitée, où il a occupé diverses fonctions techniques et de planification.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Baccalauréat en génie chimique, Université McMaster
- Maîtrise en génie chimique, Université McMaster
- Maîtrise en administration des affaires, Université de Calgary
- Ingénieur professionnel enregistré (P.Eng.) auprès de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta



Keith Chaulk, Ph.D.

Avant d'entrer au service de l'Office, Keith Chaulk a occupé divers postes de haute direction, notamment ceux de vice-président, Autochtones de l'Université de l'Arctique et de membre d'office de son conseil d'administration (2013 à 2015), et celui de directeur du Labrador Institute de l'Université Memorial (2007 à 2015).

Son expérience de la réglementation dans le Nord comprend des fonctions exercées au sein du Voisey's Bay Environmental Management Board, de l'autorité de planification de l'aménagement du territoire du Nunatsiavut, de la commission pour l'évaluation environnementale dans la partie inférieure du fleuve Churchill, et à la direction de la conservation d'Environnement Canada au Labrador. Il a aussi publié divers articles évalués par les pairs, traitant notamment d'écologie terrestre et marine et d'utilisation des terres autochtones.

Affiliations, diplômes et distinctions :

- Baccalauréat ès sciences en biologie, Université Dalhousie, 1994
- Maîtrise en biologie, Université Acadia, 2001
- Doctorat en écologie comportementale et cognitive, Université Memorial, 2006

Membres temporaires



Alison Scott

Durant les plus de trois décennies qu'elle a passées dans la fonction publique néoécossaise, Alison Scott a occupé différents postes, notamment greffière du Conseil exécutif, secrétaire auprès du Cabinet, sous-ministre de l'Énergie et sous-ministre des Affaires intergouvernementales avant sa retraite en 2012.

Avant d'être sous-ministre, M^{me} Scott a été avocate plaidante spécialisée en droit administratif et en droit constitutionnel ainsi que superviseure de l'élaboration d'une stratégie de recherche dans le secteur de l'énergie pour les ministères de la Justice et de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, respectivement.

En 2009, M^{me} Scott a été détachée auprès d'Environnement Canada pour conseiller le sous-ministre dans l'élaboration de l'approche du Canada en vue des négociations sur les changements climatiques.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Baccalauréat de l'école de droit de l'Université Dalhousie, et baccalauréat spécialisé, Université St. Francis Xavier
- Lauréate du Prix du premier ministre pour service public exceptionnel en 2008 et 1992
- Titulaire de la Médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada (1992) pour service important à sa collectivité et aux Canadiens



Damien Côté

Damien Côté possède une vaste expérience en droit, en réglementation et en gestion dans le Nord canadien. Son plus récent poste a été celui de directeur de l'exploitation de l'Inuvialuit Regional Corporation, où il agissait comme conseiller principal du président et premier dirigeant.

Auparavant, M. Côté a travaillé au ministère de la Justice et au Service des poursuites pénales du Canada, et a été recherchiste et consultant en économie pour une clientèle municipale, nationale et internationale..

- Juris doctor (J.D.), Université d'Ottawa
- Licence en droit (LLL), Université d'Ottawa
- Maîtrise ès arts en économie, Université de Toronto
- Baccalauréat en génie de l'environnement, Université Carleton
- Baccalauréat ès arts spécialisé en économie, Université Carleton
- Membre du Barreau du Haut-Canada

Anciens membres temporaires¹



David Hamilton

David Hamilton compte plus de 30 années d'expérience en développement des collectivités au moyen des processus parlementaire et démocratique dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Il a exercé les fonctions de sous-ministre et de greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord Ouest pendant 20 ans. De plus, en tant que directeur général des élections pour les Territoires du Nord-Ouest, il a administré la première élection générale des députés à l'Assemblée législative des deux nouveaux territoires du Canada, le Nunavut et les Territoires du Nord Ouest, après le redécoupage de 1999. Il a aussi participé à la ratification de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, de l'entente sur le Sahtu et d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits.



James Ballem

Avant de se joindre à l'Office en 2012, James Ballem a occupé des fonctions diverses au gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a été élu à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et il a présidé le comité permanent sur l'agriculture, la foresterie et l'environnement (1996 à 2000); puis a été ministre de la Santé et des Services sociaux (2000 à 2003) ainsi que procureur général et ministre de l'Environnement et de l'Énergie (2004 à 2007).

M. Ballem a été propriétaire et exploitant d'une ferme laitière en partenariat avec son père, et premier président de l'office de commercialisation du lait de l'île du Prince Édouard. Il a exercé ces fonctions jusqu'en 1987, puis a été nommé président de la commission de l'Île-du-Prince-Édouard pour la pomme de terre et représentant de sa province au sein du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, poste qu'il a occupé jusqu'en 1989.

En 2007, M. Ballem a mis sur pied une société d'experts-conseils, axée principalement sur l'énergie renouvelable.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

• Diplôme en administration des affaires, Université de l'Île-du-Prince-Édouard



Jacques Gauthier²

Avant d'être nommé à l'Office, Jacques Gauthier a été président et chef de la direction de LVM Inc., une entreprise de services environnementaux, géotechniques et énergétiques ainsi que de Boralex Inc., l'un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable du secteur privé au Canada.

Tout au long de sa carrière, M. Gauthier a contribué à l'élaboration et l'aménagement de projets énergétiques d'envergure au Canada, aux États-Unis et en Europe. Il a aussi siégé à de nombreux conseils d'administration et comités, notamment le comité organisateur des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver, le Comité olympique canadien, et le Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le premier ministre.

Affiliations professionnelles, diplômes et distinctions :

- Baccalauréat en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec
- Ancien président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec
- Ancien président (2008 à 2010) du Comité consultatif sur les langues officielles des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver
- Lauréat d'un prix aux Mercuriades du Québec pour l'excellence de sa contribution en santé et sécurité au travail (2012)



Alain Jolicoeur

Au cours de plus de 35 années dans la fonction publique du Canada, Alain Jolicoeur a acquis une expérience considérable au palier fédéral dans des postes de direction, dont ceux-ci : président de l'Agence des services frontaliers du Canada (2003 à 2008); sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada (2002 à 2003); sous-commissaire et sous-ministre délégué / sous-commissaire désigné à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (1999 à 2002); dirigeant principal des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor (1997 à 1999); secrétaire adjoint des relations de travail et de la gestion des ressources humaines au Secrétariat du Conseil du Trésor (1995 à 1997); directeur général des ressources humaines à Environnement Canada (1992 à 1995).

Depuis 2008, M. Jolicoeur est président d'AMPRAX Inc., ainsi que directeur de Fleury, Bouchard, Jolicoeur.

- Certificat de l'Institut des administrateurs de sociétés, École de gestion Rotman
- Météorologie, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en droit international et administration des douanes, Université de Canberra, en Australie
- Baccalauréat ès sciences appliquées en génie physique, Université Laval
- Membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa
- Président du Comité d'audit de l'Agence spatiale canadienne
- Ancien membre du conseil d'administration de l'Institut sur la gouvernance
- Ancien vice-président du comité de direction de l'Organisation mondiale des douanes
- Ancien président du Conseil de la solde de la Gendarmerie royale du Canada

² IL A ÉTÉ PERMIS À M. GAUTHIER DE VOIR À LA CONCLUSION DE CERTAINS DOSSIERS, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 16(6) DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE.



Ronald Durelle

Ronald Durelle a mis au service de l'Office 33 ans d'expérience dans des postes de responsabilité à la fonction publique, notamment dans les domaines des finances, de l'administration et des services spécialisés aux entreprises. Il a joué un rôle de premier plan dans de nombreuses opérations gouvernementales de réorganisation et d'amélioration de l'efficience, ainsi que dans plusieurs projets importants de réforme dans le domaine de la santé et du mieux-être.

M. Durelle a été sous-ministre adjoint au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport (2008 à 2015), au ministère du Tourisme et des Parcs (2004 à 2008) et au ministère de la Santé et du Mieux-être (2001 à 2004) du Nouveau-Brunswick. Il a aussi représenté le gouvernement provincial au conseil d'administration du Musée du Nouveau-Brunswick et à celui du Pays de la Sagouine, ainsi qu'au comité sur les pensions du Nouveau-Brunswick avant sa retraite en 2015.

- Baccalauréat en administration des affaires avec distinction (1982)
- Comptable professionnel agréé et comptable général accrédité (1987)
- Programme de leadership pour les cadres de haute direction, Université Queen's (2002)
- Ancien président du conseil du village historique de Kings Landing
- Ancien président du Conseil canadien des parcs
- Ancien président du comité sur la réinsertion en santé mentale du Nouveau-Brunswick
- Ancien trésorier de la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick



Wilma Jacknife

Depuis plus de 15 ans, Wilma Jacknife exerce le droit en cabinet privé et à titre de conseillère juridique de la Première Nation Cold Lake, en Alberta. Elle se spécialise dans la gouvernance et la consultation des Premières Nations, la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages, l'expansion d'entreprise, le droit administratif ainsi que le droit du travail et le droit successoral. Elle a été mentore au Programme de leadership communautaire pour les femmes autochtones du Coady International Institute.

De 2006 à 2009, M^{me} Jacknife a représenté la Première Nation Cold Lake et le Tribal Chiefs Ventures à la commission d'étude formée du Conseil des ressources indiennes et de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, qui a été à l'origine de modifications à la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et à ses règlements d'application.

M^{me} Jacknife possède une vaste expérience de travail auprès d'organisations des Premières Nations de partout au Canada, notamment auprès de l'Assemblée des Premières Nations, du Grand Council Treaty N° 8, du First Nations Resource Council et de l'Indian Association of Alberta.

- Doctorat en sciences juridiques et droit et politiques des peuples autochtones, Université de l'Arizona (2012)
- Maîtrise en droit et politiques des peuples autochtones, Université de l'Arizona (2006)
- Baccalauréat en droit (LL.B.), Université de la Colombie-Britannique (1994)
- Baccalauréat ès arts spécialisé, Université de l'Alberta (1991)
- Baccalauréat ès arts général, Université de l'Alberta (1989)
- Membre de l'Association du Barreau Autochtone du Canada
- Membre de la Law Society of Alberta



Carole Malo

Carole Malo compte 30 années d'expérience axées sur la conception, la gestion des achats et la réalisation de grands projets d'énergie et d'infrastructures au Canada et à l'étranger. Elle a occupé des postes de responsabilité tant dans le secteur privé que dans le secteur public, notamment comme vice-présidente de SNC-Lavalin Capital, directrice des projets d'investissement et des participations chez Hydro-Québec, vice-présidente et trésorière du Groupe AECON, et vice-présidente du financement des projets d'Infrastructure Ontario.

Avant de se joindre à l'Office, M^{me} Malo dirigeait son propre cabinet-conseil spécialisé dans les conseils stratégiques indépendants et le soutien aux organisations publiques et privées ainsi qu'aux Premières Nations de l'Ontario et du Québec, dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et des partenariats public-privé.

- Baccalauréat spécialisé en finances (avec distinction), École des hautes études commerciales (1980)
- Analyste financière agréée, Institut CFA (1997)
- Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada (avec distinction), CSI (2013)
- Fellow en gouvernance de conseil d'administration, Conseil canadien pour la diversité administrative (2016)
- Membre de Women in Infrastructure, de Women in Energy, de l'International Women's Forum, de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Institut CFA.
- Ancienne membre du conseil d'administration de la Hamilton Utilities Corporation
- Ancienne membre du conseil d'administration de TOK Transit
- Ancienne membre du conseil d'administration du Humber River Hospital
- Ancienne membre du conseil d'administration de Centraide (Women Gaining Ground)



Marc Paquin³

Avocat de formation, Marc Paquin a consacré ses 29 années de carrière au droit de l'environnement et au droit, aux politiques et à la gouvernance en développement durable.

M. Paquin a été président et directeur général du Centre international UNISFÉRA (2002 à 2016), un laboratoire d'idées indépendant qui s'intéresse à l'intégration de facteurs économiques, sociaux et environnementaux au processus décisionnel quant aux politiques, à la planification et à la gestion dans les secteurs public et privé, au Canada et à l'échelle internationale. Il a aussi été membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du gouvernement du Québec (2014 à 2016).

M. Paquin a enseigné à l'université et effectué de la recherche dans les domaines du droit environnemental, du droit des sociétés, du commerce international et du développement international à l'Université de Sherbrooke, à l'Académie internationale de l'environnement (Genève) et à l'Université McGill.

- Membre du Barreau du Québec (depuis 1988)
- Maîtrise en administration des affaires (MBA), Université du Québec à Montréal (2004)
- Maîtrise en droit (LL.M.), Université McGill (1992)
- Baccalauréat en droit (LL.B.), Université de Montréal (1987)
- Lauréat de la bourse d'excellence Chief Justice R.A. Greenshields Memorial Scholarship
- Lauréat d'une bourse du Jeune Barreau de Québec

³ IL A ÉTÉ PERMIS À M. PAQUIN DE VOIR À LA CONCLUSION DE CERTAINS DOSSIERS, CONFORMÉMENT AU <u>PARAGRAPHE 16(6) DE LA LOI SUR</u> <u>L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE</u>

Annexe B – Activités liées aux demandes durant l'exercice 2018-2019

Le tableau ci-dessous indique le nombre de demandes qui ont été présentées à l'Office pour lesquelles des décisions ont été rendues durant l'exercice 2018-2019, classées par types de demandes. Cette liste comprend aussi bien les demandes ayant fait l'objet d'un examen courant, pour lesquelles le demandeur a été la seule partie intéressée, que celles pour lesquelles l'Office a engagé un processus d'audience publique afin de recueillir des informations de personnes autres que le demandeur dans le cours de son examen.

Abréviations :

- Loi sur l'Office national de l'énergie (« Loi »)
- Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (« RPT »)
- Loi sur les opérations pétrolières au Canada (« LOPC »)
- Loi fédérale sur les hydrocarbures (« LFH »)

- Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada, pris en vertu de la LOPC (« RFPPG »)
- Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada, pris en vertu de la LOPC (« REGPG »)
- Règlement de l'Office national de l'énergie concernant le gaz et le pétrole (partie VI de la Loi) (« RGP [partie VI de la Loi] »)

	N ^{bre} de demandes reçues en 2018-2019	N ^{bre} de demandes reçues en 2017-2018	N ^{bre} de décisions rendues ou de recommandations formulées en 2018- 2019	N ^{bre} de décisions rendues ou de recommandations formulées en 2017- 2018
Demandes visant des infrastructures				
Plan, profil et livre de renvoi/tracé détaillé (Loi, partie III, art. 33 à 36)	0	2	8	15
Autres plans ou déviations (Loi, partie III, art. 44 et 45)	2	2	5	2
Grandes infrastructures pipelinières (Loi, partie III, art. 52 et 53)	2	0	1	1
Petites infrastructures pipelinières (Loi, partie III, art. 58)	35	56	34	45
Permis de lignes de transport d'électricité (Loi, partie III, art. 58.11)	0	1	1	1
Certificats de lignes de transport d'électricité (Loi, partie III, art. 58.16)	0	0	1	0
Ventes et transfert de propriété (Loi, partie V, al. 74(1)a), b), c))	10	9	4	12
Cessation d'exploitation (Loi, partie V, al. 74(1)d))	9	6	1	7
Franchissements (Loi, partie V, art. 81 et 112)	0	0	0	0

Total All Applications & Decisions/ Recommendations	745	705	748	678
Total, autres	13	53	32	24
Pouvoirs de l'Office et modifications (Loi, partie I, art. 12, 13 et 21)	13	53	32	24
Autres	12	F2	22	2/
Total, exploration et production	1	6	1	5
Demandes au titre de la LOP des T.N. O. (toutes)	0	0	0	0
Demandes de déclaration de découverte exploitable sur les terres domaniales (LFH, art. 35)	0	0	0	0
Demandes de déclaration de découverte importante sur les terres domaniales (LFH, art. 28)	0	0	0	0
Demandes visant des activités géologiques et géophysiques (LOPC, al. 5(1)b); REGPG, art. 3)	0	0	0	0
Demandes visant à modifier des conditions de forage d'un puits (RFPPG, art. 10, 12 et 13)	1	6	1	5
Demandes visant le forage de puits (RFPPG, art. 10 à 13)	0	0	0	0
Exploration et production				
Total, exportations et importations	629	511	627	509
Licences à long terme (Loi par. 119(3); partie I, art. 21, par. 21(1); partie VI, par. 117(1))	5	5	4	6
Permis d'électricité (Loi, partie I, art. 21 et 21.2; partie VI. art. 119.03 et 119.093)	20	17	18	14
Ordonnances à court terme, pétrole et gaz (Loi, partie I, par. 21 (1); RGP [partie VI de la Loi] : partie 1, par. 6(3); partie II, art. 15 ou 22; part III, art. 28)	604	489	605	489
Demandes visant les exportations et les				
Total, droits et tarifs	19	25	19	22
Droits et tarifs (Loi, partie IV, art. 59, 60, 62 à 65 et 71)	19	25	19	22
Demandes visant les droits et tarifs	0.5	110	09	110
Demandes au titre du Règlement sur la signification (par. 3(1)) Total, infrastructures	83	110	69	118
Demandes en vertu du RPT : modification de service, désactivation, réactivation, désaffectation (RPT, partie VI, art. 43, 44, 45 et 45.1)	16	21	10	25
Droit d'accès et construction malgré la présence d'installations de service public (Loi, partie V, art. 104 et 108)	8	3	3	0

Annexe C - Résumé des demandes

Décisions rendues et recommandations formulées durant l'exercice 2018-2019 :

Infrastructures

Les audiences sur le **tracé détaillé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain** se sont étalées durant l'exercice précédent; celles qui étaient en cours dans les basses-terres de la Colombie-Britannique ont été suspendues en août 2018 en raison de l'instruction qu'a reçue l'Office de réexaminer certains volets de sa décision relative au certificat. Les audiences sur le tracé détaillé servent de tribune où les propriétaires fonciers ou titulaires de droits sur les terres touchés peuvent faire part de leurs préoccupations concernant des tronçons précis du projet. Le volet oral des audiences se tient dans les localités qui longent le tracé.

Voici les décisions rendues en 2018-2019 au sujet du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain ::

MH-046-2017 (Underhill Lands Ltd.) - A91282

MH-034-2017 (Ville de Coquitlam) - A91283

MH-033-2017 (Ville de Burnaby) - A91505

MH-049-2017, MH-050-2017, MH-051-2017, MH-052-2017, MH-057-2017, MH-058-2017 (résidents de Burnaby) - A91504

MH-070-2017 (Little Fort Herefords) - <u>A91573</u>

MH-053-2017 (Mme Guo) - A91860

MH-036-2017 (Fraser Heights Community Association) - A91883

MH-002-2018 (Nestlé) - A29445

MH-078-2017 (MM. Richardson et McMahon) - A92764

MH-003-2018 (1054408 BC Ltd.) - A93284

La demande de modification du tracé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain à Chilliwack a fait l'objet d'un processus d'audience, qui a abouti en avril 2018 à la <u>décision</u> (OH-001-2017) d'autoriser la modification. Il reste encore à déterminer le tracé détaillé dans ce secteur, sous réserve du réexamen du projet entier.

Le **réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain** a pris la forme d'un processus d'audience condensé visant le transport maritime lié au projet, qui comptait notamment la présentation d'une preuve orale de source autochtone ainsi qu'un contre-interrogatoire écrit de cette preuve. Le processus, qui a débuté en septembre 2018, s'est terminé en février 2019 par la publication d'un <u>rapport</u> (MH-052-2018) étoffé de 16 recommandations.

Le processus d'audience officiel dans le cadre du **projet de la ligne internationale de transport d'électricité Manitoba-Minnesota** a débuté en janvier 2018. Était à l'étude la demande d'autorisation de Manitoba Hydro pour construire et exploiter une ligne de 500 kV reliant la région de Winnipeg à la frontière canado-américaine dans le sud-est de la province, et pour apporter certaines améliorations à trois postes électriques dans le sud manitobain. En novembre 2018, à la suite d'instances réglementaires exhaustives, une <u>décision</u> (EH-001-2017) a été rendue, imposant 28 conditions au projet.

NGTL a présenté une demande pour **modifier le certificat de la canalisation principale North Montney** afin que le gaz puisse circuler vers l'est. La société voulait aussi procéder à la réalisation de certaines composantes sans attendre la décision d'investissement finale relativement aux exportations de gaz naturel liquéfié depuis la côte Ouest de la Colombie-Britannique. Elle a également soulevé des questions tarifaires. La demande a fait l'objet d'un processus d'audience juridictionnel comptant 40 participants, qui a abouti à une décision (MH 031-2017) publiée en mai 2018.

Le **projet de doublement de la canalisation principale Nord-Ouest de NGTL (Boundary Lake North)**, qui se situera dans le nordouest de l'Alberta, prévoit un nouveau gazoduc de 23 km. En juillet 2018, à l'issue d'un processus d'audience par voie de mémoires, l'Office a rendu une <u>décision</u> (GHW-001-2018) qui établit 15 conditions.

L'audience pour le **programme Spruce Ridge de Westcoast Energy Inc.** a été tenue en avril 2018. La société demandait à construire et à exploiter deux doublements de gazoduc, représentant un total de 38 km, ainsi que des installations connexes dans le Nord de la Colombie-Britannique. Des intervenants ont fait part de leurs préoccupations concernant le projet, après quoi une <u>décision</u> (GH-001-2018) a été rendue en décembre 2018.

Droits et tarifs

La demande et tout le processus se rapportant aux **droits visant le réseau principal de TransCanada PipeLines Limited de 2018 à 2020** résultaient des instructions données par l'Office dans sa décision à l'issue de l'instance RH-001-2014. TransCanada a présenté sa demande au groupe de travail sur les droits, qui a voté « en faveur, avec dissidence ». À la suite du processus d'audience publique par voie de mémoires, l'Office a publié ses conclusions et décisions dans sa <u>lettre de décision</u> (RH-001-2018) en décembre 2018.

Dans sa **demande visant le règlement sur les droits exigibles pour le transport en 2018 et 2019, Westcoast Energy Inc.** cherchait à faire approuver le règlement sur les droits de 2018-2019 pour les zones 3 et 4 aux termes de la partie IV de la Loi. BP Canada s'est opposée à la demande. À l'issue d'un processus sur pièces, l'Office a rendu sa <u>décision</u> ainsi que l'ordonnance TG-006-2018 en août 2018.

La demande de Nipigon LNG Corporation (« NLNG ») en rapport avec TransCanada Pipelines Limited avait pour but que l'Office enjoigne à TransCanada de fournir des installations appropriées et convenables pour le raccordement du projet de NLNG à son réseau principal, à un point situé sur un tronçon de la canalisation du Nord de l'Ontario, en amont de sa station de compression de Nipigon, dans le canton non organisé de Ledger. NLNG avait présenté sa demande aux termes du paragraphe 71(3) et des parties I et IV de la Loi. Le détail de l'évaluation menée par l'Office figure dans la décision que celui-ci a rendue en décembre 2018, à l'issue du processus de commentaires.

Importations et exportations

Les demandes d'importation et d'exportation présentées en vertu de la partie VI de la Loi peuvent viser des ordonnances à court terme ou des licences de longue durée.

Totaux pour l'exercice 2018 2019	Nouvelles demandes	Modifica- tions	Renouvelle- ments	Annulations	Total
Ordonnances d'exportation à court terme de propane	10	0	75	2	87
Ordonnances d'exportation à court terme de butanes	4	0	61	1	66
Ordonnances d'exportation à court terme de pétrole	36	8	171	1	216
Ordonnances d'exportation et d'importation à court terme de gaz	218	13	0	5	236
Permis d'exportation d'électricité	13	4	0	1	18
Licences d'exportation à long terme de propane	1	0	0	0	1
Licences d'importation et d'exportation à long terme de gaz, y compris de gaz naturel liquéfié	0	3	0	0	3
Total	282	28	307	10	627

En 2018-2019, l'Office a reçu cinq demandes se rapportant à des licences à long terme (modifications et annulations comprises). C'est le même nombre qu'en 2017-2018. L'Office a aussi rendu, en date du 31 mars 2019, quatre décisions concernant des licences d'exportation.

Pacific Traverse Energy Ltd.: licence d'exportation de propane d'une durée de 25 ans - décision A99367 GL-341

Seneca Resources Company, LLC : changement de dénomination sociale – <u>AO-001-GL-336</u>

Repsol Oil & Gas Canada: changement de dénomination sociale - AO-001-GL-296 et AO-001-GL-297

Annexe D -Résultats liés aux normes de service 2018-2019

	NORMES DE SERVICE	RÉSULTATS 2018-2019
Aide financière aux participants	80 % des décisions relatives à l'aide financière rendues dans les 30 jours suivant la réception de la demande complète ou la date limite de dépôt	131 décisions relatives à l'aide financière : Totalité des décisions rendues dans les 30 jours
Motifs de décision et recommandations au terme d'une audience	80 % des motifs de décision et rapports de recommandation produits dans les 12 semaines suivant une audience publique	21 décisions : 81 % des motifs et rapports publiés dans les 12 semaines suivant une audience publique
Autorisations d'exportation et d'importation	80 % des décisions pour une ordonnance à court terme rendues dans les deux jours ouvrables (sauf les renouvellements)	268 demandes reçues : Totalité des décisions rendues dans les délais prévus
Permis d'exportation d'électricité	80 % des décisions rendues dans les délais après la fin de la période prévue pour la parution de l'avis de demande et des instructions relatives à la procédure	13 demandes reçues : Totalité des décisions rendues dans les délais prévus
Réponse assortie d'un plan d'action initial : Réponse à la totalité des plaintes dans les 10 jours civils	Réponse assortie d'un plan d'action initial : Réponse à la totalité des plaintes dans les 10 jours civils	16 dossiers : Réponse à la totalité des plaintes dans les 10 jours civils
Audits en vertu du Règlement sur les pipelines terrestres et du Règlement sur les usines de traitement	80 % des rapports préliminaires d'audit transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 80 % des rapports définitifs des audits transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires	7 rapports préliminaires d'audit : 71 % des rapports préliminaires d'audit transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 7 rapports définitifs d'audit : Totalité des rapports achevés dans les 12 semaines suivant la réception des commentaires de la société sur le rapport préliminaire
Vérifications financières	 80 % des rapports préliminaires de vérification financière transmis aux sociétés concernées dans les huit semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 80 % des rapports définitifs de vérification financière transmis aux sociétés concernées dans les trois semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires 	2 rapports préliminaires de vérification financière : Totalité des rapports transmis aux sociétés concernées dans les huit semaines suivant la fin des travaux sur le terrain 3 rapports définitifs de vérification financière : Totalité des rapports transmis aux sociétés concernées dans les trois semaines suivant la réception de leurs commentaires sur les rapports préliminaires
Demandes aux termes de l'article 58	 80 % des décisions rendues dans les délais prévus à partir de la date à laquelle la demande est jugée complète : 	31 demandes reçues : Totalité des décisions rendues dans les délais prévus
	Catégorie A – dans les 40 jours civils	
	Catégorie B – dans les 90 jours civils	
	Catégorie C – dans les 120 jours civils	

DEMANDES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA				
Demandes de forage de puits	80 % des décisions rendues dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	S.O.		
Demandes de modification de l'état d'un puits	80 % des décisions rendues dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	1 demande : Totalité des décisions rendues dans les 21 jours civils		
Demandes visant des activités géologiques et géophysiques	80 % des décisions rendues dans les 30 jours civils suivant la réception d'une demande complète	S.O.		
DEMANDES AUX TERMES DE LA LO	DEMANDES AUX TERMES DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES			
Demandes de déclaration de découverte importante sur les terres domaniales	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la date à laquelle toute l'information est disponible pour entamer le processus d'évaluation	S.O.		
Demandes de déclaration de découverte exploitable sur les terres domaniales Demandes de forage de puits	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la date à laquelle toute l'information est disponible pour entamer le processus d'évaluation	S.O.		
Demandes à la bibliothèque	90 % des demandes satisfaites en moins d'un jour ouvrable	819 demandes : 96 % des demandes satisfaites en moins d'un jour ouvrable		

Annexe E - Ordonnances de sécurité

Aucune nouvelle ordonnance de sécurité n'a été rendue en 2018-2019.

Nombre d'ordonnances de sécurité restent actives pendant plusieurs années, et le personnel de l'Office en assure le suivi. Dans beaucoup de cas, les ordonnances établissent ou imposent des seuils de fonctionnement sécuritaire (p. ex., des restrictions de pression) aux exploitants. Ces restrictions doivent être maintenues jusqu'à ce que l'Office juge que la société visée a corrigé le problème à l'origine de l'ordonnance.

La liste complète des rapports de vérification de la conformité est accessible à partir de la page <u>Conformité et exécution</u> du site de l'Office.

Annexe F Sanctions administratives pécuniaires

Numéro de référence	Mise à jour (aaaa mm jj)	Destinataire	Région/ installation	Description	Montant de la sanction
AMP-001-2018	2018-06-25	Canadian Natural Resources Ltd.	Pipeline Ojay	Non-respect d'une condition de l'ordonnance de l'Office concernant le dépôt d'un rapport de surveillance environnementale post-construction	40 000 \$
AMP-002-2018	2018-07-10	Pipelines Trans- Nord Inc.	Pipeline d'amenée Montréal	Dérogation à une ordonnance de l'Office	28 000 \$
AMP-001-2019	2019-01-30	Plains Midstream Canada	Regina (Saskatchewan)	Défaut de localiser une canalisation comme il est prescrit à l'alinéa 6(1)b) du Règlement sur la prévention des dommages aux pipelines (obligations des compagnies pipelinières)	88 000 \$

Annexe G – Financement de la cessation d'exploitation

Sociétés ayant recours à une lettre de crédit ou un cautionnement

Le tableau qui suit répertorie toutes les sociétés réglementées qui ont déposé devant l'Office un instrument financier dont le montant correspond au total des coûts estimatifs de cessation d'exploitation.

SOCIÉTÉ	INSTRUMENT FINANCIER	MONTANT (EN DOLLARS)
1057533 Alberta Ltd. (Harvest Operations Corp)	Lettre de crédit	898 936
6720471 Canada Ltd.	Lettre de crédit	40 000
AltaGas Holdings Inc., pour AltaGas Pipeline Partnership et en son nom	Cautionnement	30 300 000
ARC Resources Ltd.	Lettre de crédit	586 000
Bellatrix Exploration Ltd.	Lettre de crédit	54 000
Blackbird Energy Inc.	Lettre de crédit	11 600
Bonavista Energy Corporation	Lettre de crédit	16 830
Bow River Energy Ltd.	Instrument financier encaissé par l'Office	68 500
Caltex Resources Ltd.	Lettre de crédit	73 800
Canadian Natural Resources Limited	Cautionnement	2 084 442
Canadian-Montana Pipeline Company	Cautionnement	200 000
Cona Resources Ltd.	Lettre de crédit	132 000
ConocoPhillips Canada Operations Ltd.	Lettre de crédit	606 139
Corporation Champion Pipe Line limitée	Lettre de crédit	8 262 000
Crescent Point Energy Corp.	Lettre de crédit	315 855
Delphi Energy Corporation	Cautionnement	163 000
Enbridge G and P Canada Pipelines Inc.	Letter of Credit	3,673,500
(transférée de Murphy Oil)	Lettre de crédit	3 673 500
Encana Corporation 4 Deep Panuke	Lettre de crédit	70 000 000
Encana Corporation 2 Mid Tupper	Lettre de crédit	279 068
Encana Corporation 3 Typper-Hythe	Cautionnement	2 221 985
ExxonMobil Canada Properties	Lettre de crédit	42 108 000
FortisBC Huntingdon Inc.	Lettre de crédit	115 754
Glenogle Energy Inc.	Lettre de crédit	72 600
Great Lakes Pipeline Canada Ltd.	Instrument financier encaissé par l'Office	12 190 000
Husky Oil Operations Limited	Lettre de crédit	7 700 000
Ikkuma Resources Corp.	Cautionnement	300 000
ISH Energy Ltd.	Cautionnement	2 814 887
LBX Pipeline	Lettre de crédit	3 070 000
Obsidian Energy Inc.	Lettre de crédit	2 779 657
Omimex Canada, Ltd.	Lettre de crédit	132 950

ONEOK Rockies Processing Company (Canada) Ltd.	Lettre de crédit	132 000
Pembina Energy Services Inc.	Cautionnement	4 057 109
Pembina Prairie Facilities Ltd.	Lettre de crédit	4 820 121
Pine Cliff Border Pipelines Limited	Lettre de crédit	621 500
Pine Cliff Energy Ltd.	Lettre de crédit	255 000
Produits Shell Canada Limitée	Lettre de crédit	265 450
Resolute FP Canada Inc.	Lettre de crédit	39 000
SanLing Energy Ltd.	Lettre de crédit	45 000
Shiha Energy Transmission Ltd.	Cautionnement	180 000
Spartan Energy Corp.	Lettre de crédit	226 462
Steppe Petroleum Inc.	Lettre de crédit	242 900
Strategic Transmission Ltd.	Lettre de crédit	245 447
Sunoco Logistics Partners Operations GP LLC	Cautionnement	1 100 000
Tamarack Acquisition Corp.	Lettre de crédit	43 980
TAQA North Ltd.	Lettre de crédit	1 026 000
Terra Energy Corp.	Instrument financier encaissé par l'Office	74 375
Tundra Oil & Gas Limited, pour Tundra Oil & Gas Partnership et en son nom	Lettre de crédit	74 335
Venturion Oil Limited	Lettre de crédit	112 287
Veresen Energy Pipeline Inc.	Cautionnement	2 500 000
Veresen NGL Pipeline Inc. (pipeline Empress)	Lettre de crédit	1 481 840
Whitecap Resources Inc.	Lettre de crédit	920 713
Windmill Dream (transférée de Domtar)	Lettre de crédit	213 097
Yoho Resources Inc.	Lettre de crédit	50 000

Sociétés ayant recours à une fiducie

Le tableau qui suit répertorie toutes les sociétés du ressort de l'Office qui ont créé une fiducie dans laquelle sont conservées, durant une période déterminée, les sommes qui serviront à réaliser les futurs travaux de cessation d'exploitation.

SOCIÉTÉ	COÛTS ESTIMATIFS DE LA CESSATION D'EXPLOITATION (\$)	PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT (ANNÉES)	SOLDE À LA FIN DE 2017 (MONTANT RÉEL) (\$)
2193914 Canada Limited	6 058 670	40	377 000
Alliance Pipeline Ltd.	309 970 000	40	20 798 360
Aurora Pipeline Company Ltd.	113 375	40	8 197
Centra Transmission Holdings Inc.	25 936 102	40	2 111 647
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd.	11 146 629	19,5	1 530 000
Enbridge Bakken Pipeline Company Inc., au nom d'Enbridge Bakken Pipeline Limited Partnership	9 345 715	25	1 125 000
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	37 007 694	11	7 908 000

Enbridge Southern Lights GP Inc., au nom d'Enbridge Southern Lights LP	100 790 292	40	6 857 000
Express Pipeline Ltd.	44 305 000	40	2 165 590
Foothills Pipe Lines Ltd.	197 869 000	30	18 123 000
Gazoduc Trans Québec & Maritimes (TQM) Inc.	102 533 000	25	10 158 000
Genesis Pipeline Canada Ltd.	3 114 576	40	257 096
Kinder Morgan Cochin ULC	26 385 000	19,5	3 191 760
Maritimes & Northeast Pipeline Management Limited	150 600 000	19,5	22 700 203
Niagara Gas Transmission Limited	6 229 841	40	392 000
NOVA Chimie (Canada) Ltée	388 860	40	36 326
NOVA Gas Transmission Ltd.	2 184 840 000	30	195 300 000
Pipelines Enbridge Inc.	1 115 490 005	40	80 181 000
Pipe-Lines Montréal Limitée	19 873 239	40	1 511 875
Pipelines Trans-Nord Inc.	76 678 000	40	5 370 766
Plains Midstream Canada ULC	52 711 652	40	5 233 000
Plains Midstream Empress Management Inc.	13 646 253	40	650 000
Pouce Coupé Pipe Line Ltd. (Pembina North LP)	7 485 502	5 et 15	27 361
Souris Valley Pipeline Limited	2 885 416	Fiducie entièrement provisionnée dès le départ	2 968 593
Spectra Energy Midstream Canada Partner Corporation	1 318 404	40	59 000
St. Clair Pipelines Management Inc.	1 253 355	40	90 076
TEML Westspur Pipeline Ltd.	32 270 392	25	5 300 000
Trans Mountain Pipeline Inc.	340 043 000	40	26 970 075
TransCanada Keystone Pipelines GP Ltd.	235 992 000	25	10 900 000
TransCanada Pipelines Limited	2 530 212 000	25	304 719 000
Union Gas Limited	101 163	Fiducie entièrement provisionnée dès le départ	103 779
Vector Pipeline Limited Partnership (Enbridge)	4 751 002	40	313 000
Westcoast Energy Inc. (zones 1 et 2) (collecte et traitement)	683 610 105	40	17 523 091
Westcoast Energy Inc. (zones 3 et 4) (transport)	8 334 955 242	40	15 714 265

Annexe H – Aperçu d'ordre financier

Le financement des activités de l'Office provient de crédits parlementaires, et le gouvernement du Canada recouvre environ 98 % des coûts auprès des sociétés que l'Office réglemente. Les états financiers de ce dernier sont préparés annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources financières et humaines de l'Office telles que présentées dans les comptes publics.

EXERCICE (DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 MARS)	DÉPENSES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	PERSONNEL (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)
2015-2016	82,4	457,6
2016-2017	84,6	474,5
2017-2018	93,8	481,3
2018-2019	108,1	476,5

Annexe I: Acronymes et définitions

canalisation 3 d'Enbridge – programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge

CSA – Association canadienne de normalisation

LCEE – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Loi – Loi sur l'Office national de l'énergie

LOPC – Loi sur les opérations pétrolières au Canada

NGTL - Nova Gas Transmission Limited

RPT – Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres

Pour en savoir davantage sur l'Office

Bureau principal à Calgary

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210

Calgary (Alberta) T2R 0A8

Bureau régional de

505, boul. De Maisonneuve O., bureau 230 Montréal (Québec) H3A 3C2

Montréal

800, rue Burrard, bureau 219

Bureau régional de Vancouver

Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9

Bureau régional de Yellowknife

5101, 50° Avenue, bureau 115

C.P. 2213

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P7

Bureau: 403-292-4800

Numéro sans frais: 1-800-899-1265

Bureau: 514-283-3114 Cellulaire: 514-240-0469

Bureau: 604-666-3975 Cellulaire: 604-360-5094

Bureau: 867-766-8408 Télécopieur: 867-766-8410

Télécopieur: 403-292-5503

Numéro sans frais: 1-877-288-8803 TTY (téléscripteur): 1-800-632-1663

www.neb-one.gc.ca info@neb-one.gc.ca @ONE_NEBCanada



www.linkedin.com/company/national-energy-board



YouTube www.youtube.com/channel/UCOP77SKPty083fa4UsUyEXQ



www.facebook.com/OfficeNationaldelEnergie/